

Assemblée générale de l'Uriopss Centre 2023



le Bulletin de l'URIOPSS

À découvrir sur
notre site internet
Rubrique Formation



URIOPSS Centre
29 bd Rocheplatte BP 35
45016 Orléans cedex 1
Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72
uriopss@uriopss-centre.fr
www.uriopss-centre.fr

Revue des associations sanitaires et sociales de la Région Centre

Assemblée générale de l'URIOPSS du 13 avril 2023	06
Etre « collectivement créatifs pour inventer des solutions » Interview de Madame Anne Du Peuty, Directrice de l'Offre médico-sociale à l'ARS Centre-Val de Loire	14
La politique régionale pour la protection des majeurs Interview de Mathias ROCCI, Chef du service inclusion sociale et protection des personnes vulnérables du Pôle Cohésion sociale de la DREETS Centre-Val de Loire	16
Comment mutualiser les solutions pour répondre à l'attractivité des métiers du secteur ?	19
Insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap : quelles perspectives d'actions pour les associations de la région Centre-Val de Loire ?	22
Développement des centres de ressources territoriaux : quels liens possibles entre les services à domicile et les EHPAD associatifs ?	25

CRÉDIT MUTUEL, LA BANQUE PARTENAIRE DES ASSOCIATIONS.

Partenaire d'une association sur 3, le Crédit Mutuel vous propose des solutions adaptées à vos besoins

Votre contact : Jean des Vaux au 02 38 77 63 24
jean.mesminidesvaux@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel



**LES ASSOCIATIONS SOUTIENNENT
DE GRANDES CAUSES
MAIS QUI SOUTIENT LES ASSOCIATIONS ?**

1^{ER} BANQUE DES ASSOCIATIONS



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directeur et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Essoures. RCS Orléans 363.952.471 mEx. Septembre 2017

ASSOCIATIONS

**VOS PROJETS ASSOCIATIFS
NOUS TIENNENT A COEUR**



Partenaire de nombreuses associations, **Société Générale s'engage activement dans des domaines très variés** : le sanitaire, le médico-social, l'enseignement privé, le sport. L'ambition de Société Générale est de **vous accompagner dans la durée à travers une relation personnalisée**, en s'appuyant sur des solutions développées par nos filiales.

Votre contact :
Annabelle LAINE CAMPINO
02 38 24 46 16
Annabelle.laine-campino@socgen.com



**On construit
mieux son avenir
si on le regarde
en face.**

mesquestionspourdemain.fr





Plus de 100 participants étaient réunis le 13 avril 2023 à Vierzon, à l'Assemblée générale de l'URIOPSS et au colloque « Société inclusive : *jusqu'où peut-on aller trop loin ?* ». Ce fût un temps fort de la vie de notre Union soulignant, en présence de représentants des autorités de l'Etat, de l'ARS et de Conseils départementaux, l'engagement des acteurs associatifs de l'action sociale, médico-sociale et de la santé pour répondre aux besoins des personnes vulnérables dans notre région.

Un engagement qui s'inscrit dans des perspectives nationales (Attractivité des métiers et Oubliés du Ségur, Conseil national de la refondation, Pactes des Solidarités, loi Autonomie...) qu'ont pu éclairer les présidents nationaux de l'UNIOPSS et du Collectif ALERTE – qui regroupe les associations engagées dans la lutte contre la pauvreté. Et même des perspectives internationales comme l'ont souligné les débats lors du colloque de l'après-midi. Nous vous en dirons davantage dans ce numéro du Bulletin de l'URIOPSS.

Ces échanges avaient de fortes résonances avec l'actualité de notre pays. Une actualité qui se chargeait de rappeler l'utilité sociale des organismes privés à but non lucratif dans l'action sociale et la santé.

Ainsi, la réédition actualisée et augmentée du livre « les fossoyeurs » a remis en lumière les dérives du groupes ORPEA rationnant l'alimentation, les produits d'hygiène, l'accompagnement humain ... à la seule fin de la maximalisation des profits de cette société à but lucratif. Au-delà des méthodes managériales, des pratiques financières douteuses, ce livre pose la question de la compatibilité entre la recherche du profit maximum et la qualité de l'accompagnement et des soins, dues aux résidents.

Pour notre Union, l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des personnes vulnérables passe par une vision politique claire de l'organisation des réponses sur les territoires de vie, par des moyens financiers et humains permettant des taux d'encadrement satisfaisant et par la promotion de la non-lucrativité, qui protège des dérives dû à la recherche de la rentabilité financière.

C'est le sens du plaidoyer de l'UNIOPSS pour une politique de l'autonomie : « Faire de l'autonomie de chacun le projet d'une société solidaire et inclusive » rendu public début avril à la suite de la consultation sur le « bien vieillir » dans le cadre du Conseil national de la refondation. Un plaidoyer ambitieux qui repose sur une approche globale de l'autonomie tout au long de la vie, en répondant conjointement aux défis du vieillissement et à la prise en compte du handicap. Ce plaidoyer, fruit de travaux élaborés avec les URIOPSS, dont l'URIOPSS Centre, et les grandes fédérations et associations adhérentes à l'UNIOPSS intervenants en établissements ou à domicile dans les champs du grand âge et du handicap se décline en 50 fiches-actions et 350 propositions.

Des préoccupations que nous retrouvons dans le rapport de l'IGAS, publié le 11 avril, qui met en lumière les difficultés multiples d'un système affectant la qualité de l'accueil des jeunes enfants et pouvant générer des situations de maltraitance inacceptables. L'Uniopss appelle le gouvernement à agir sur plusieurs aspects et à ne pas laisser la logique quantitative d'accroissement de l'offre primer sur les exigences relatives à la qualité. Prévenir les maltraitances implique également et en tout premier lieu des professionnels en nombre suffisant, formés, accompagnés et soutenus au quotidien dans leurs pratiques. Mais, comme dans le secteur du grand âge, nous appelons, ici également pour l'accueil du jeune enfant, à une régulation ferme pour éviter des profits indus dans ce secteur.

Ces préoccupations appellent des arbitrages et des programmations financières clairs. De ce point de vue, la conférence Nationale du handicap qui s'est tenue à la fin du mois d'avril, n'a pas tenu toutes ses promesses. Le manque de concertation en amont de la CNH a conduit un nombre significatif de fédérations et d'associations, dont le Collectif national du handicap, à décliner l'invitation. Si de nombreuses annonces ont été faites par le Président et les ministres, nous sommes en attente de mesures fortes, concrètes et immédiates avec les financements correspondants. Nous ne pouvons que regretter l'absence de précisions sur les engagements financiers des pouvoirs publics et le peu de place faite aux professionnels sociaux et médico-sociaux accompagnant les personnes en situation de handicap, tant en établissement qu'à leur domicile.

Le réseau UNIOPSS/URIOPSS s'est fortement mobilisé à propos de l'attractivité des métiers de l'humain. Dans le prolongement des journées de rentrée, nous avons cosigné fin octobre 2022 avec le Président de l'UNIOPSS un courrier à destination des Présidents de chacun des départements de la région Centre Val de Loire qui visait à éclairer les enjeux et les pistes de sortie de ces situations préjudiciables aux publics accueillis ou accompagnés dans les ESMS de la région et aux professionnels y exerçant. Ce courrier et les réponses des Présidents de l'Indre, du Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir sont accessibles sur le site de l'Uriopss.

Une convention collective unique étendue couvrant les champs des conventions de 1951 et de 1966 est en cours d'élaboration. L'URIOPSS n'entend pas s'ingérer dans cette négociation, mais il est indispensable que les partenaires sociaux et les pouvoirs publics arrivent à un accord tirant les rémunérations de tous les salariés de l'action sociale vers le haut afin de rendre ces métiers plus attractifs. Bien entendu l'URIOPSS demande que la revalorisation des salaires et l'amélioration des conditions de travail concernent tous les salariés des métiers de l'humain.

La loi sur la réforme des retraites a été promulguée. Les décrets d'applications devront prendre en considération les conditions de travail des métiers de l'aide à la personne soumis à une forte pénibilité physique, à des horaires décalés.... Dans un contexte de fortes difficultés de recrutement, il est souhaitable que la réforme des retraites n'accroisse pas les inégalités de traitement des professionnels du secteur privé non lucratif par rapport aux salariés d'autres secteurs. Par ailleurs, une attention particulière devra être portée sur les conséquences du recul de l'âge de départ en retraite pour les personnes vulnérables vieillissantes

Dès à présent, nous vous invitons à noter sur vos agendas les dates du prochain congrès de l'UNIOPSS qui aura lieu à Lyon les 3 et 4 avril 2024.

Marcel Hartmann

Président de l'URIOPSS Centre

Nous avons appris avec une profonde tristesse le décès de **Monsieur Olivier CANY**,
Directeur Général de l'ITS de Tours.

Sa conception exigeante du travail social et son engagement pour défendre la qualité des accompagnements au service des personnes vulnérables étaient reconnus aux niveaux régional et national.

Au nom de l'URIOPSS Centre, nous adressons à la famille de Monsieur CANY, aux membres du Conseil d'administration de l'ITS et à tous les professionnels, ainsi qu'aux étudiants de l'Institut, l'expression de nos condoléances très émues.

Sa disparition soudaine est une épreuve supplémentaire pour toutes et tous.

Pour le Conseil d'administration de l'URIOPSS Centre

Marcel HARTMANN,
Président de l'URIOPSS Centre

Pour l'équipe de l'URIOPSS Centre

Johan PRIOU,
Directeur de l'URIOPSS Centre

Actualités	04
Agenda	
Le secteur en mouvement	
Informations régionales	06
Assemblée générale URIOPSS Centre	
Interview de Mme Anne DU PEUTY; Directrice de la Direction de l'offre médico-sociale à l'ARS Centre-Val de Loire	14
Interview de Mathias ROCCI, Chef du service inclusion sociale et protection des personnes vulnérables du pôle Cohésion sociale de la DREETS Centre-Val de Loire	16
Actualités départementales	18
Les CTS du Cher et de l'Indre demandent un investissement massif des pouvoirs publics pour la santé de leur population	
Droit Social- Ressources Humaines	19
Comment mutualiser les solutions pour répondre à l'attractivité des métiers du secteur ?	
Insertion- Lutte contre les exclusions	20
Propositions Uniopss CNR Logement, Gourpe Pouvoir d'habiter	
Autonomie	21
Plaidoyer pour une politique de l'autonomie « <i>Faire de l'autonomie de chacun le cœur d'une société solidaire et inclusive</i> »	
Personnes handicapées	22
Insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap : quelles perspectives d'actions pour les associations de la région Centre-Val de Loire ?	
Personnes âgées	25
Développement des centres de ressources territoriaux : quels liens possibles entre les services à domicile et les EHPAD associatifs ?	25
Reprise d'Orpea : Le secteur non lucratif mérite lui aussi—et même plus ! - un soutien massif des acteurs publics	36
Formations	26
Point de vue d'un lecteur	37
« <i>Les enfants martyrs de Ryaumont</i> », Ixchel Delaporte	
L'URIOPSS Centre	39
Rubrique emploi	43

Les instances de l'URIOPSS

Mardi 20 juin 2023 / 9h30-12h :
CID

Mardi 20 juin 2023 / 14h-17h :
Conseil d'administration

Les rendez-vous de l'URIOPSS

24 mai matin : GLASS 28

30 mai matin : GLASS 18

5 juin après-midi : GLASS 37

6 juin matin : GLASS 36

8 juin 2023 : journée ESA
« équipe spécialisée Alzheimer »

9 juin matin : GLASS 41

9 juin après-midi : GLASS 45

Le Secteur en Mouvement... Nous avons pris un peu de retard donc nous récapitulons....

Mr Jérôme VIGUIER est le nouveau Directeur de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.

Mme Véronique CARRE est la nouvelle Commissaire régionale à la Lutte contre la pauvreté Centre-Val de Loire.

AEHM – Hameau des Gatines (36)

Mr Bruno CAMPEOTTO est le nouveau Directeur. Il succède à Mme Isabelle LEDUC.

T'Hand'M – Etablissements et services du 41

Mr Jean-Luc BOUJU est le nouveau Directeur. Il succède à Mr Nicolas CAVARD.

Moissons Nouvelles – Foyer des jeunes (36)

Mr Nicolas POINT est le nouveau Directeur. Il succède à Mme Keira CHAOUCH.

GEDHIF (18)

Mme Gaelle DEMILLIER est la nouvelle responsable du service d'accompagnement social. Elle succède à Mme Sylvie AVRIL CHASSET.

APF FRANCHE HANDICAP – SAMSAH SAVS (41)

Mr Nicolas CAVARD est le nouveau Directeur. Il succède à Mr Alain DUPONT.

ADAPEI 45

Mme Sabrina TABARY est la nouvelle Directrice du Service d'accompagnement vers et dans l'emploi.

Fondation ANAIS- ESAT (28)

Mr Dominique LEGRAND est le nouveau Directeur. Il succède à Mr Romuald BERTHIER.

Fondation Anais – FAM (45)

Mr Wilfrid PICARD est le nouveau Directeur.

AGEVIE (37)

Mme Aurélie DAVID est la nouvelle Directrice. Elle succède à Mme Claudine LE DOUGET.

VENDOMOIS HANDICAP foyer le château service de suite et d'accompagnement social – ESAT des courtis (41)

Mr Atman BOUCHEKIOUA est le nouveau Directeur. Il succède à Dominique PLAGNE.

ATCF (36)

Mr Patrick SIMONET est le nouveau Directeur. Il succède à Mr Stéphane LACOU.

ATI 36 – Service tutélaire de l'Indre

Mr Charlie LODIN est le nouveau Directeur. Il succède à Mme Isabelle DELABY.

AIDAPHI

Mme Valérie LIMOUSIN remplace Mme Aude CONGNARD à la direction du secteur médico-social ambulatoire.

Atout Brenne (36)

Mme Delphine JACQUET est la nouvelle Directrice. Elle succède à Mme Marie-Laure FEFEU.

ASMAD (36)

Mme Alexandra BOTTON est la nouvelle Directrice Générale. Elle succède à M. LAFFON.

Sauvegarde 37

Mme Lydia BROQUET prend la direction du pôle hébergement.

ASSAD Mer Val de Loire (41)

M. Hicham BENZACHER est le nouveau Directeur. Il succède à M. Hugues GOND.

ADAPEI 41

M. Cyril POLVOREDA est le nouveau Directeur Général.

Direction Enfance- Famille (28)

Anne Aurore GIRAUD, prendra les fonctions de Directrice Enfance Famille le 1^{er} juillet prochain.

Séminaire régional Lutte contre les sorties sans solution de l'aide sociale à l'enfance : avancées concrètes, freins et perspectives

Logement, insertion, accès aux droits, accès aux ressources, accès aux soins : où en est-on en région Centre-Val de Loire ?

Mercredi 7 juin 2023
Lycée Camille Claudel
10 rue Albert Camus
41 000 BLOIS



Accueil café

Ouverture des travaux :

- Monsieur le Président du Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Monsieur ou Madame, le représentant des personnes concernées
- Monsieur le Président du Conseil régional
- Monsieur le Recteur de l'Académie Orléans-Tours
- Madame la Préfète de la région Centre-Val de Loire



Comment faire en sorte que chaque jeune puisse construire son parcours en ayant « le droit à l'essai » ?

- Lycée Camille Claudel, Prévention du décrochage scolaire et sensibilisation à la lecture (41)
- Apprentis d'Auteuil, la Touline (28)
- DREETS et Missions locales, Contrat d'engagement jeune



Comment veiller à ce qu'aucun jeune ne quitte pas l'aide sociale à l'enfance sans logement stable ?

- Tivoli Initiatives, JeuMina (18)
- Maisons relais jeune de l'ASLD (41)
- Département d'Indre-et-Loire, Autonomise-toi (37)

13h45



La parole aux jeunes avec le Comité des jeunes du Conseil départemental d'Indre-et-Loire



Comment faire en sorte qu'un jeune ne quitte pas l'aide sociale à l'enfance sans avoir accès à ses droits et à des ressources financières adaptées à son projet ?

- AIDAPHI, PARI pour les sortants de l'ASE (45)
- UDAF, Point conseil budget (36)
- Le Crajep, Plateforme d'animation des acteurs jeunesse (CVL)



Comment faire en sorte que chaque jeune majeur ait accès à la couverture soins adaptée à sa situation ?

- Missions locales : Accompagnement psychologique
- Fédération des espaces pour la santé des jeunes, Espace santé de Tours (37)
- CPAM, Bilan de santé et sensibilisation au portail d'Améli (41)



Clôture des travaux par Madame la Commissaire régionale à la lutte contre la pauvreté

Assemblée Générale

Plus de 100 personnes ont participé, le 13 avril 2023 à Vierzon, à l'**Assemblée générale de l'Uriopss** et au colloque « Société inclusive : *jusqu'ou peut-on aller trop loin ?* ».

M Jérôme Viguié, Directeur général de l'ARS est intervenu en vidéo pour saluer l'engagement de l'Uriopss et sa contribution aux travaux d'élaboration au prochain projet régional de santé. Il a insisté sur 3 orientations : la relance de la dynamique autour de l'attractivité et la qualité de vie au travail, les avancées à venir dans le secteur des personnes âgées et les mesures en faveur des aidants.

M Didier Aubineau, Directeur Régional Délégué de la DREETS Centre Val de Loire représentant **Mme la Préfète de région**, et **Mme Véronique Carré**, Commissaire régionale à la lutte contre la pauvreté sont intervenus sur les orientations nationales et les projets régionaux, en particulier, sur les actions conduites par l'Uriopss.

Suite à la présentation du rapport moral et d'orientation par **M Marcel Hartmann**, Président de l'Uriopss Centre, le rapport d'activité a été présenté à plusieurs voix par **les administrateurs, Mesdames Fanny Lafaye-Hill, Dominique Lorenzi-Bry et Nadia Petat et Messieurs Steven Beurel, Jean-Claude Dion, Jean-Bernard Pearson et Sébastien Roblique** aux côtés de **Mme Aude Brard**, Directrice Adjointe et **M. Johan Priou**, Directeur. **Le Trésorier, M. Dion**, a ensuite présenté le rapport financier en lien avec Mme Ramirez du Cabinet In-Extenso. Ces rapports et le quitus au trésorier ont été approuvés par une très large majorité.

Ensuite, **M Noam Leandri**, Président du Collectif ALERTE, a évoqué la mobilisation du Collectif à propos du futur Pacte des solidarités et la mise en place de France Travail prévue au début de l'année 2024. **M Daniel Golberg**, Président de l'Uniopss est intervenu pour présenter les enjeux d'actualité et préciser la manière dont le réseau Uniopss/Uriopss participe aux différentes concertations avec les ministères et évoquer nos collaborations avec les différents partenaires de l'Uniopss. Il a notamment présenté le plaidoyer de l'UNIOPSS pour une politique de l'autonomie : « Faire de l'autonomie de chacun le projet d'une société solidaire et inclusive » rendu public début avril.

Lors du Colloque « Société inclusive : *jusqu'ou peut-on aller trop loin ?* » de l'après-midi, le **professeur Markus Schefer**, **Membres du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU, Julie CHAPEAU**, Doctorante en sciences de l'éducation, protection de l'enfant à domicile et **Pauline PROVOST**, Cheffe de projet – mission accompagnement à la Délégation Interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL) ont contribué à approfondir nos réflexions sur l'autodétermination des personnes accueillies ou accompagnées quel que soit le type et la sévérité de leurs difficultés et souligné les enjeux d'une société inclusive.

Des témoignages de personnes vulnérables et de responsables de dispositifs et associatif ont pu illustrer ici le manque de prise en considération des aspirations des personnes concernées et là les initiatives prises allant dans le sens d'une meilleure prise en compte des souhaits des personnes fragiles. Nous remercions vivement **Claudette BRIALIX**, Présidente de Bien vieillir dans l'Indre, **Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS**, Présidente de l'ADSEA 28, **Florence MORITZ**, Personne concernée, déléguée du CRPA, et membre du CA et du Bureau de la FAS, **Coralie MORIZET**, Référent Pair, Délégation APF France Handicap de l'Indre, **Anne SEMARD**, Directrice adjointe SOLIHA CVL, **David SOUCHET**, Vice-Président de la FAS d'avoir contribué à croiser les regards sur l'un des enjeux majeurs de l'action sociale et de la santé aujourd'hui.

Un grand merci également à l'ensemble des participants et à l'équipe de l'Uriopss pour la qualité de ce temps fort de notre Union !

Des vidéos seront prochainement disponibles pour vous permettre de découvrir ou redécouvrir les moments clés de ces travaux.

Marcel HARTMANN

Johan PRIOU

Président de l'URIOPSS Centre

Directeur de l'URIOPSS Centre

URIOPSS Centre

29 bd Rocheplatte — BP 35 — 45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 — Fax : 02.38.81.29.72 — uriopss@uriopss-centre.fr — www.uriopss-centre.fr

Rapport moral et d'orientation

Nous reproduisons ci-après le rapport moral et d'orientation rédigé par Monsieur Marcel HARTMANN, Président de l'URIOPSS Centre.

Pendant les années 2021-2022 que couvre notre Assemblée Générale, l'action associative a été, une nouvelle fois, mise particulièrement à contribution dans tous les champs d'activité pour répondre aux besoins considérables de la population. Et avec d'importants défis à relever.

Dans ce contexte, l'URIOPSS Centre a continué à porter la parole des associations et à être force de propositions. Sur la base de vos engagements associatifs, de vos observations, de vos expertises, de vos expérimentations, nous nous sommes attachés à :

- **Promouvoir notre conception du rôle des associations, fondations et mutuelles d'action sociale, médico-sociale et de santé comme des acteurs essentiels de la cohésion sociale**

Je voudrais vous donner quelques exemples emblématiques de la période.

Le premier concerne **la reconnaissance des associations d'action sociale et de santé et de leurs professionnels.**

La crise sanitaire résultant de la pandémie de la COVID-19 a mis en évidence la mobilisation de tous les salariés pour assurer la continuité des soins, de l'accueil et des accompagnements avec détermination et dévouement auprès des personnes fragiles et vulnérables. Ce fut l'occasion de mettre en perspective la qualité et l'implication des personnels avec la faiblesse de leurs rémunérations conduisant les pouvoirs publics à prendre en considération « *ces premiers de cordée de l'utilité sociale* ».

La pénurie de professionnels ne permettant plus de répondre aux besoins sociaux et menaçant la qualité de l'accueil et de l'accompagnement aux personnes vulnérables, l'URIOPSS s'est mobilisée dès 2020 et tout au long des années 2021 et 2022. En décembre 2021, à l'appel de plusieurs fédérations et associations, dont l'URIOPSS, une manifestation régionale a été organisée devant la Préfecture à Orléans, rassemblant 300 personnes.

Je le souligne car la manifestation de rue n'est pas le mode d'action le plus usuel de l'URIOPSS ! Les premières mobilisations des acteurs du secteur ont permis de convaincre les décideurs publics de la nécessité de revaloriser les salaires. Malheureusement, les revalorisations successives en 2021 et 2022 ont créé des différences entre secteur public et secteur privé à but non lucratif, entre les champs de la santé, des personnes âgées ou des personnes handicapées, et les autres secteurs de l'action sociale, ou encore entre les professionnels soignants et les autres professionnels.

Résultat : les mobilisations organisées en interfédéral à plusieurs reprises au niveau national et régionales ont permis des avancées réelles, notamment concernant l'élargissement des professionnels concernés par les revalorisations salariales. Pourtant, plusieurs demandes demeurent insatisfaites aujourd'hui :

- La revalorisation des « Oubliés du Ségur », c'est-à-dire de l'ensemble des professionnels du secteur ;
- L'équité de traitement avec le secteur public dans la rémunération des activités sanitaires et la mise en œuvre des différents Ségur ;
- La compensation de l'inflation et de la perte du pouvoir d'achat pour les salariés du secteur sanitaire, médico-social et social ;
- La compensation des conséquences financières de ces revalorisations par les autorités de tarification.

En septembre 2022, une nouvelle mobilisation interfédérale a eu lieu en région sur ces questions.

D'aucun estime que le sujet est clos. Il n'en est rien. Nous considérons qu'aucun salarié du champ de l'action sociale et de la santé ne doit être exclu de telles mesures visant une pleine reconnaissance de leur contribution. C'est bien sûr une mesure d'équité, mais aussi une considération indispensable pour ces professionnels de la part de notre collectivité.

Le second exemple concerne ce qu'il est convenu d'appeler le « scandale ORPEA », cette entreprise commerciale gestionnaire d'EHPAD rationnant l'alimentation, les produits d'hygiène et l'accompagnement humain à des fins de maximalisation des profits.

Cette affaire fait écho à deux préoccupations majeures de l'URIOPSS.

Sans tomber dans la caricature, je ne peux m'empêcher de rappeler la première des *Propositions prioritaires de l'URIOPSS Centre*, publiée en septembre 2015, qui appelle à « Valoriser les associations comme acteurs contribuant à l'intérêt général via des services accessibles financièrement et sur tous les territoires ».

En effet, les associations de solidarité proposent des réponses pérennes, de proximité, non délocalisables et accessibles financièrement aux personnes vulnérables des territoires. Et leurs actions ne sont pas orientées par la nécessité de distribuer des dividendes.

L'action des associations de solidarité est en revanche contrainte par l'allocation de moyens. Et celle-ci n'est pas toujours en adéquation avec les missions qui leurs sont confiées. Ceci est un point commun avec le secteur public ou commercial. C'est la raison pour laquelle nous avons été insatisfaits de la première décision du gouvernement consécutive à l'affaire ORPEA, qui a consisté à annoncer le renforcement des contrôles. Nous n'avons jamais été opposés aux contrôles. Mais cette réponse est en décalage par rapport aux réels enjeux du secteur. En effet, les principaux problèmes de tous les EHPAD, depuis de nombreuses années, sont liés à l'absence d'arbitrages clairs des politiques publiques sur leur rôle dans l'offre pour personnes âgées et à un manque de moyens. Nous demandons que ces problématiques soient traitées dans un futur projet de loi Autonomie, dans le prochain projet régional de santé et dans les planifications des Conseils départementaux. En effet, **les EHPAD privés non lucratif souhaitent des mesures à la hauteur des besoins des personnes âgées en perte d'autonomie.**

Le sujet est évidemment d'actualité dans beaucoup d'autres secteurs. Nous attendons par exemple la réalisation d'une promesse : **la définition de taux et normes d'encadrement dans le champ de la Protection de l'enfance**, une véritable urgence aujourd'hui !

Toujours sur la question des moyens, l'URIOPSS a pris position en mai 2022 pour dénoncer les écueils des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Le réseau Uniopss-Uriopss est de longue date favorable à la mise en œuvre d'un CPOM qui peut constituer un bon outil de gestion pluriannuel pour accompagner l'adaptation, le développement et la diversification de l'offre d'accompagnement et de soins aux personnes vulnérables. Mais veillons à faire de ce contrat un CPOM « d'amour » plutôt qu'un CPOM « de discorde », pour reprendre une formule qui avait fait florès lors de la création des CPOM. Le CPOM doit être le fruit d'une véritable négociation porteuse de sens. Il s'agit de **redynamiser les CPOM pour éviter la grande illusion !**

Nous savons combien les acteurs privés à but non lucratif sont facteurs de cohésion sociale. Mais il faut aussi convaincre nos partenaires, qu'ils soient élus, ou agents de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que l'ensemble de nos concitoyens. C'est en ce sens que l'URIOPSS agit pour :

- Rendre visible l'action des associations ;
- Valoriser l'utilité sociale des associations sur les territoires ;

Des temps forts tels que les journées départementales de rentrée, les séminaires, les webinaires et les journées régionales, les travaux de l'Uniopss, le développement de la communication digitale et le recours aux réseaux sociaux comme le Bulletin de l'URIOPSS ont ainsi contribué à valoriser vos actions.



Daniel GOLDBERG, Président de l'UNIOPSS



C'est aussi le sens de notre implication partenariale dans les Trophées de l'innovation sociale avec AG2R-La Mondiale et la CARSAT ou encore, au niveau national,

- **Faire le pont entre les associations et les pouvoirs publics pour contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques d'action sociale et de santé.**

Depuis plus de 70 ans, **l'URIOPSS agit en proximité étroite avec les associations, fondations et mutuelles d'action sociale et de santé, et leurs partenaires.** Elle s'appuie sur **une forte représentativité**, avec plus de 200 associations et fédérations adhérentes regroupant plus de 700 établissements et services dans notre région. Elle veille à **structurer une représentation équilibrée** des associations auprès des pouvoirs publics, dans le respect de leurs diversités. Ceci avec l'objectif de **favoriser la pleine participation des acteurs associatifs** dans les instances de concertation du secteur et de permettre à tous d'avoir accès aux informations stratégiques tout en participant à l'élaboration des positionnements inter-associatifs pour contribuer à l'élaboration des politiques publiques.

L'URIOPSS Centre, et le réseau UNIOPSS-URIOPSS, ont la particularité d'être **un réseau très ascendant.** L'URIOPSS formule des propositions et prises de positions qui sont portées localement et remontées au niveau national. C'est essentiel : cela signifie que ce que nous portons s'appuie sur ce que les associations vivent, sur notre connaissance des acteurs et des territoires de notre région.

C'est aussi une exigence : nous travaillons beaucoup avec nos adhérents pour élaborer des prises de position précises et argumentées. C'est ce qui nous rend crédible auprès de nos partenaires publics sur le plan local et national.

C'est avec cette volonté **d'être force de propositions** que l'URIOPSS a rédigé des contributions notamment lors des concertations relatives à différents schémas départementaux et régionaux. C'est aussi la vocation des *Propositions prioritaires de l'URIOPSS Centre* qui ont été actualisées en 2021 et dont un premier bilan a été réalisé en 2022.

Et les autorités publiques de la région ont bien identifié ce rôle de l'URIOPSS. Plus de 150 mandats départementaux et régionaux sont ainsi portés par les représentants de l'URIOPSS Centre.

Les représentants associatifs ont ainsi été mobilisés dans nombre d'instances et groupes de travail à l'initiative des autorités et nous avons eu de nombreuses rencontres de travail avec les responsables des Conseils départementaux, de l'ARS, de l'Etat (en particulier avec ceux de la DREETS et des DDETS, de la DIRPJJ, et de l'Education nationale), du Conseil régional, de la CARSAT, des CAF, ... Nous sommes également représentés au Conseil Economique, Social, et Environnemental Régional (CESER).

Les Autorités départementales et régionales ont très régulièrement participé à nos Journées de rentrée sociale départementales ou nos Journées d'étude régionales et nous les en remercions.

Compte tenu de notre engagement dans la lutte contre la pauvreté et les travaux réalisés par le *Collectif ALERTE* notamment sur les personnes pauvres « invisibles », les services de l'Etat nous ont également sollicité pour soutenir la mobilisation des acteurs de la région et favoriser la co-construction des actions dans le cadre des travaux de la *Stratégie prévention et lutte contre la pauvreté*.

A la demande et avec le soutien de l'Agence régionale de santé, nous avons mis en place, dans le cadre du programme ESMS numérique, un Collectif Système d'information en partenariat avec la Fehap, la FHF, Nexem et le Synerpa. Il s'agit, en lien avec le GIP e-santé d'accélérer la transition numérique du secteur médico-social et social.

- **Soutenir et outiller le développement et l'adaptation des réponses aux besoins et aux attentes des personnes vulnérables dans une société en transition.**

Les responsables bénévoles et salariés des associations et fédérations d'associations d'action sociale, médico-sociale et de santé, ont mobilisé l'URIOPSS, notamment sur les questions de gouvernance et de stratégie associatives, d'évolutions des politiques publiques, de coopération et de regroupement, de contractualisation, de procédures budgétaires et de contentieux tarifaires.

Les grandes transitions de notre société ont été au cœur de nos travaux : la société inclusive, la transition numérique et les défis écologiques et énergétiques mobilisent les acteurs.

C'est l'objet même de la plupart de nos Commissions et groupes de travail régionaux et départementaux comme des GLASS, nos réunions départementales : contribuer à apporter des éclairages stratégiques et techniques ; favoriser l'interconnaissance et les coopérations interassociatives.

L'URIOPSS a alors une fonction de mutualisation en matière de veille et d'expertises stratégiques, juridiques et financières, de partages d'expériences... Nous disposons d'une expertise technique reconnue avec une équipe de salariés et d'intervenants extérieurs spécialisés dans le secteur de l'action sociale et de la santé. Nous proposons des **formations et des accompagnements stratégiques et techniques personnalisés, aux bénévoles et aux salariés**, en fonction des besoins exprimés par nos adhérents. L'enjeu est de répondre à des questions parfois complexes, et surtout de plus en plus transversales au-delà du seul champ social et médico-social, pour favoriser la conduite de projets plus élaborés, impliquant de multiples acteurs sur les territoires.



Noam LEANDRI Président du Collectif ALERTE

Concrètement, nous avons ainsi régulièrement travaillé, par exemple, sur :

- le placement à domicile dans le champ de la Protection de l'enfance ;
- la scolarisation accompagnée et les DAME (Dispositif d'accompagnement médico-éducatif) ;
- l'habitat inclusif ;
- le « logement d'abord », en demandant la reconnaissance du caractère essentiel de l'accompagnement social ;
- sur l'importance d'investir dans la prévention,
 - * dans le champ de la petite enfance, avec les Lieux d'accueil enfants-parents par exemple,
 - * et de la protection de l'enfance,
 - * dans le champ des addictions,
 - * ou encore, pour les personnes âgées ou handicapées, par une politique volontariste d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile et du soutien aux actions de prévention dans les établissements ;

- sur le besoin de structurer les réponses à domicile, dans les champs social, médico-social et de la santé pour sécuriser les personnes ;
- sur l'impérieuse nécessité d'assurer l'accès de tous aux soins
- sur l'accès à la culture et au sport pour tous
- ou encore, sans être exhaustif, sur la réaffirmation de la place majeure des associations mandataires judiciaires à la protection des majeurs en mettant en avant les spécificités de leur action et en contribuant à les faire connaître;
- sur la transition numérique, avec la mise en place d'un Collectif Système d'information en partenariat avec la Fehap, la FHF, Nexem et le Synerpa et avec le soutien de l'ARS et l'appui du GIP e-santé ;
- sur les transitions écologiques et énergétique en partenariat avec le Mouvement Associatif, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) ou encore ADERE sur les enjeux d'alimentation durable, d'économie d'énergie dans les bâtiments, en matière de mobilité...

Ces missions n'ont pu être poursuivies que grâce aux partenariats avec des organismes tels que :

- Le Mouvement associatif ;
- La CRESS – Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- Le CREAM
- L'ORS – Observatoire régional de la santé
- France Active Centre-Val de Loire
- Le Collectif Handicaps Centre-Val de Loire
- L'ITS de Tours
- L'ERTS d'Olivet
- La FRAPS – Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé
- L'USH – Union sociale de l'habitat
- ADERE Centre-Val de Loire
- Le Réseau des soins palliatifs en région Centre-Val de Loire
- Qualiris

Toutes ces missions n'auraient pu être poursuivies sans l'engagement de femmes et d'hommes.

Je tiens à remercier tout particulièrement les administrateurs pour leur participation active. Je remercie parmi eux les membres du Bureau pour leur implication, avec une mention particulière à Dominique Lorenzi-Bry qui était présidente début 2021 et qui est restée active à nos côtés, ainsi que les délégués GLASS dont le travail dans les départements est si important. Ils nous permettent d'avoir une connaissance précise des besoins des habitants de notre territoire et des associations qui les accompagnent. Mesdames et Messieurs les Délégués GLASS, ainsi que vous tous qui constituez le réseau d'adhérents, je vous remercie pour tout le travail accompli.

Je salue aussi l'ensemble de l'équipe salariée pour le travail réalisé. L'équipe, qui a connu un renouvellement significatif et malgré des délais de recrutement allongés, a répondu avec compétence et efficacité aux très nombreuses sollicitations qui lui sont adressées, en étant particulièrement mobilisée et impliquée. Qu'elle en soit vivement remerciée.

Perspectives

Pour les deux prochaines années, l'Union des associations de solidarité sera encore un atout pour notre société pour relever, ensemble, les défis liés à l'accumulation de crises -sociales, sanitaires, climatiques, géopolitiques et démocratiques. Car nous le savons, ce sont les plus vulnérables, les plus pauvres et les plus précaires qui sont et qui seront les plus impactés par l'aggravation de la situation économique, sociale et écologique. Dans ce contexte, nous resterons attentifs et engagés, tant au niveau régional que national, dans le déploiement de la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pauvreté et dans l'émergence du Pacte des solidarités, en mobilisant le Collectif ALERTE.

- Nous resterons mobilisés pour la reconnaissance des associations d'action sociale et de santé et de leurs professionnels, et notamment les « Oubliés du Ségur » ;
- Nous resterons bien entendu vigilants quant aux inflexions politiques concernant notamment :
 - * Une réforme législative sur le « grand âge et l'autonomie » pour laquelle nous avons déjà formulé des propositions en lien avec notre réseau national ;
 - * La société inclusive et la transformation de l'offre ;
 - * La nécessaire évolution de notre système de santé, à la fois pour traiter avec volontarisme le problème de l'accès aux professionnels de santé mais aussi, plus fondamentalement, pour réformer le modèle socio-économique et l'organisation de la santé dans notre pays dont les limites sont de plus en plus patentes.
- Nous contribuerons une nouvelle fois aux différents schémas départementaux et régionaux, et notamment au nouveau Projet régional de santé (PRS3), et participerons à la co-construction des politiques publiques ;
- Nous poursuivrons notre animation du Collectif Alerte dans une dimension de co-construction avec des acteurs divers et nous veillerons à communiquer avec le grand public ;
- Nous participerons au Pacte du Pouvoir de vivre pour mettre en exergue les liens entre la dégradation climatique et l'accentuation de la précarité de certains habitants de notre région. Nous nous approprierons davantage la question de la protection environnementale pour qu'elle s'intègre dans les projets associatifs ;
- Nous prendrons une part active dans le mouvement de l'économie sociale et solidaire pour concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux ;

- Nous contribuerons activement à la construction de la stratégie de mutualisation et de coopération avec le réseau URIOPSS -UNIOPSS, en se référant au projet politique de notre Union nationale.

Nous continuerons à soutenir les associations dans l'évolution de leurs projets et à outiller les bénévoles et les professionnels à travers :

- des temps de travail thématiques correspondant aux besoins exprimés par nos adhérents ;
- le déploiement d'un programme de formation ambitieux à l'intention des bénévoles et des cadres dirigeants.

Nous aurons également le plaisir de vous solliciter pour réactualiser notre projet associatif et nos engagements prioritaires.

Je terminerai ce rapport moral en exprimant ma satisfaction renouvelée de voir l'intérêt que nos adhérents portent à notre Union, intérêt que nous pouvons mesurer par exemple par votre mobilisation à notre Assemblée Générale et au fait que nous ayons reçu 20 candidatures pour pourvoir les 6 postes vacants à notre Conseil d'Administration.

Vous savez pouvoir compter sur nous pour soutenir les spécificités et la plus-value de vos organismes privés à but non lucratif dans les réponses que vous apportez aux personnes fragiles.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne Assemblée générale.

Marcel HARTMANN
Président de l'URIOPSS Centre

Résultats des élections

Le dépouillement a été effectué le 5 avril 2023 par les deux assesseurs désignés par le Conseil d'administration ? : M. Jean-Claude DION et M. Jean-Bernard PEARON.

Les résultats sont les suivants :

ADAPEI 45 / Anaïs ROBIN : 123
ADSEA 28 / Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS : 231
AFP AI / Jean-Marc DAIGRIER : 95
AIDAPHI / Patricia DESCHAMPS DOUANE : 393
APF FRANCE HANDICAP / Léa ACHAUD : 376
APPRENTIS D'AUTEUIL / Augustin ZELTZ : 253
ASSOCIATION LA BOISNIERE—GROUPE SOS / Amandine BROSSARD : 71
CESAP / Stéphane RENOU : 148
CISPEO - CISPEO Petite enfance / Sébastien ROBLIQUE : 322
CITES CARITAS / Romain DELMAS : 79
CROIX ROUGE FRANCAISE CVL / Jean-François MEZIERES : 379
ENFANCE ET PLURIEL / Steven BEUREL : 465
FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE CVL / David SOUCHET : 260
FONDATION ANAIS / Michel THIAVILLE : 110
FONDATION LA VIE AU GRAND AIR- PRIORITE ENFANCE / François SOULETTE : 91
RESIDENCES JEUNES ACACIAS COLOMBIER / Christophe REBOULLEAU : 78
SAUVEGARDE 37 / Philippe BERNARD : 203
SECOURS CATHOLIQUE DU LOIRET / Emmanuel BARBIER : 124
UGECAM CENTRE / Philippe DEBROYE : 177
VYV 3 CENTRE VAL DE LOIRE / Karine DOUGNIAUX : 122



6 postes étaient à pourvoir, 20 candidatures ont été reçues. Ont ainsi rejoint le Conseil d'Administration de l'URIOPSS, les associations suivantes :

ENFANCE ET PLURIEL / Steven BEUREL
AIDAPHI / Patricia DESCHAMPS
CROIX ROUGE FRANCAISE CVL / Jean-François MEZIERES
APF FRANCE HANDICAP / Léa ACHAUD
CISPEO / Sébastien ROBLIQUE
FAS / David SOUCHET

Des votes ont été organisés en direct lors de l'Assemblée générale/ Les résultats sont les suivants :

Rapport moral et d'orientation

Pour : 407 / Contre : 0 / Abstention : 2

Rapport d'activité

Pour : 420 / Contre : 0 / Abstention : 2

Les comptes des exercices 2021-2022 :

Pour : 401 / Contre : 10 / Abstention : 11

L'affectation des résultats 2021 et 2022 en « report à nouveau »

Pour : 397 / Contre : 10 / Abstention : 5

Quitus au trésorier

Pour : 407 / Contre : 10 / Abstention : 5

A l'issue de l'Assemblée Générale s'est tenu un Conseil d'Administration. Monsieur Marcel HARTMANN a été réélu Président de l'URIOPSS Centre.

Etre « collectivement créatifs pour inventer des solutions »

Madame Anne DU PEUTY, Directrice de la Direction de l'Offre Médico-sociale à l'ARS Centre-Val-de-Loire

1/ Vous avez pris votre poste en septembre 2022 à la direction médico-sociale de l'ARS régionale, pouvez-vous nous retracer votre parcours professionnel jusque-là ?

Après une formation d'inspecteur de l'action sanitaire et sociale à l'école des hautes études en santé publique (promotion 1996-98), j'ai pris un premier poste dans une DDASS en Bretagne en tant que référent handicap, un poste qui incluait tarification, animation des politiques publiques du handicap et supervision des CDES/COTOREP, qui ont été transformées depuis en MDPH. J'ai ensuite occupé des postes dans 3 autres DDASS ou ARS ce qui m'a permis d'élargir mon champ de compétences au secteur sanitaire, à la veille sanitaire et à la stratégie, mais en gardant toujours une part plus ou moins importante de médico-social dans mon portefeuille de dossiers.

L'inspection-contrôle a toujours été également un fil conducteur dans ma carrière et j'ai réalisé directement ou organisé de nombreuses inspections qui sont aussi un moyen de bien connaître le fonctionnement interne des établissements et services médico-sociaux notamment grâce aux entretiens avec les personnels.



2/ Quelles sont vos priorités d'actions et principaux défis pour l'année 2023 ?

Sur le secteur du handicap, la priorité est de poursuivre les travaux engagés pour réorienter une partie de l'offre vers le milieu ordinaire et encourager le fonctionnement en dispositif. Cela passera entre autres par la poursuite de la création des DAME et un fort soutien aux initiatives favorisant l'emploi en milieu ordinaire des travailleurs handicapés. L'amélioration de la qualité de l'offre pour les personnes présentant des troubles du spectre autistique se poursuivra, mais des thématiques concernant d'autres publics seront aussi abordées dans les suites de travaux menés par le CREAI ou l'ORS : bilan des DITEP, déficiences sensorielles, GEM...

Côté personnes âgées, la priorité sera de porter le virage domiciliaire en créant des centres de ressources territoriaux si possible dans chaque département, en commençant à mettre en place les services autonomes à domicile et en renforçant les moyens des SSIAD.

L'aide aux aidants sera aussi un chantier prioritaire et fera l'objet de diverses mesures dans le courant de l'année.

Enfin, après une mise en sommeil temporaire pour se consacrer aux travaux du PRS3, la déclinaison des objectifs de la « convention d'objectifs partagés pour les métiers du grand âge, du soin et de l'accompagnement », le sujet des recrutements et de la fidélisation des salariés restant une priorité absolue dans notre région.

3/ Comment percevez-vous les évolutions à l'œuvre dans le secteur médico-social et leurs impacts pour notre région ?

Depuis plusieurs années, les établissements du secteur du handicap ont entamé une évolution progressive vers de nouvelles manières d'accompagner les usagers plus axées sur la vie en milieu ordinaire. Cela suscite de l'enthousiasme, mais aussi des résistances et des inquiétudes sur la capacité des personnes en situation de handicap à affronter un environnement pas toujours adapté et bienveillant. Il faut donc poursuivre le tournant inclusif en veillant à sécuriser les parcours.

Les profils des personnes accompagnées évoluent : l'autisme est mieux dépisté mais les professionnels ne sont pas encore tous bien formés à sa prise en charge. Le chantier de formation reste important. De plus en plus de situations complexes à gérer apparaissent et il faut continuer à imaginer collectivement des solutions pour y faire face.

Par ailleurs, notre région est fortement concernée par le vieillissement dans les années à venir et doit donc faire un effort important pour répondre aux besoins du grand âge. Les personnes âgées expriment leur souhait de rester le plus longtemps possible à domicile et les 5 années à venir vont être consacrées à la fois à la consolidation de l'offre à domicile et au soutien aux aidants et au renforcement des moyens des EHPAD pour faire face à la grande dépendance.

4/ Quel message souhaiteriez-vous faire passer aux associations de la région concernant ces évolutions ?

Nous sommes dans une période de transition entre un modèle très institutionnel et un modèle plus inclusif et nous devons faire face à cette évolution et au défi d'accompagner de plus en plus de personnes alors même qu'une pénurie de professionnels s'installe progressivement.

C'est un vrai défi à relever qui nous obligera à **être collectivement créatifs pour inventer des solutions**, optimiser nos moyens et ne rien lâcher sur la qualité des accompagnements. Je suis persuadée que, malgré les difficultés actuelles, nous pouvons arriver à déployer les actions détaillées dans le PRS3. Un certain nombre d'actions innovantes sur le dépistage, l'assouplissement des modalités d'accompagnement, la qualité de vie au travail, etc. sont déjà expérimentées sur certains territoires et pourront être dupliquées dans toute la région.

L a politique régionale pour la protection des majeurs

Interview de Mathias ROCCI, Chef du service inclusion sociale et protection des personnes vulnérables du Pôle Cohésion sociale de la DREETS Centre-Val de Loire



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

1/ Quelles sont les compétences de la DREETS au sujet de la protection des majeurs en région CVL?

La DREETS dispose :

1° d'une compétence budgétaire puisqu'elle assure le pilotage et le suivi des crédits destinés au financement des services mandataires, à la rémunération des mandataires individuels, au financement de l'information et soutien aux tuteurs familiaux et des préposés en établissement.

2° D'une compétence d'inspection, de contrôle et d'évaluation, à travers la mise en œuvre du programme régional et interdépartemental d'inspection contrôle évaluation (PRICE). Chaque année, une partie des services, des mandataires individuels et des préposés font à ce titre l'objet d'un contrôle de leur activité.

3° D'une compétence d'animation et de pilotage

Outre l'aspect budgétaire, la DREETS assure en lien avec le réseau des DDETS(-PP) et les représentants des acteurs de la protection des majeurs l'actualisation et la mise en œuvre du schéma régional des mandataires judiciaires.

2/ Le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales vient d'être publié, quels en sont les enjeux principaux pour les années à venir ?

Le schéma 2023-2027 fixe les grandes orientations régionales en matière de protection des majeurs. A ce titre, les différents enjeux portés par le schéma peut être déclinés comme suit :

- Garantir une offre de protection suffisante et de qualité : il s'agit de permettre aux magistrats de disposer d'un nombre suffisant de mandataires judiciaires pour prendre en charge les mesures de protection prononcées, cela sur l'ensemble du territoire régional. Il convient à ce titre d'anticiper les évolutions du nombre de mandataires et celui des mesures.
- Mettre en œuvre le plan de contrôle des mandataires judiciaires
- Affiner la connaissance de l'activité régionale en matière de protection des majeurs (champ d'intervention des mandataires individuels, évolution des mesures de protection,

- Appréhender les réformes en cours ou en venir et en particulier la dématérialisation des outils de suivi de l'activité des mandataires judiciaires (collecte des indicateurs et des données budgétaires principalement) et la réforme de la formation (remplacement du certificat national de compétence par un licence professionnelle).
- Assurer une animation régionale et départementale de la protection des majeurs avec l'ensemble des acteurs concernés

3/ Quelles sont selon vous les priorités de notre territoire pour améliorer la protection juridique des majeurs ?

La bonne adéquation entre le nombre de mandataires et le nombre de personnes protégées constitue l'enjeu principal des cinq prochaines années. L'atteinte de cet objectif suppose de travailler sur l'attractivité du métier de mandataire et de disposer d'une connaissance très fine de la typologie de l'offre de protection et de ses évolutions (départs en retraite...) afin d'anticiper le recrutement de nouveaux mandataires.

La concertation entre les acteurs de la protection des majeurs est également essentielle afin de mettre en évidence les attentes et difficultés de chacun, qu'il s'agisse des magistrats, des services mandataires, des mandataires individuels, des personnes protégées et des institutionnels. L'impulsion de cette concertation est initiée au niveau régional et doit trouver un relais à l'échelle départementale.

Une des priorités pourrait être aussi de renforcer les pratiques professionnelles pour mieux accompagner l'augmentation des situations complexes.

4/ Quelle place ont, de votre point de vue, les associations du secteur social et médico-social dans la déclinaison de ces priorités ?

Les associations sont au cœur des prises en charges. Par leur implantation locale, elles jouent un rôle de relais d'information pouvant concerner tout aussi bien le contexte social (problématique de recrutements...) que l'évolution des problématiques rencontrées par les mandataires (hausse des actes de violence...) mais constituent également une force de proposition dans le cadre de la mise en œuvre des priorités du schéma régional des mandataires judiciaires (promotion du secteur social pour susciter de nouvelles vocations, partage de bonnes pratiques...). Elles ont vocation à ce titre à être associées aux différents niveaux de concertation.

Les CTS du Cher et de l'Indre demandent un investissement massif des pouvoirs publics pour la santé de leur population

Les présidents et vice-présidents des Conseils Territoriaux de Santé du Cher et de l'Indre (et de leurs formations et commissions spécialisées), se sont réunis le 19 janvier 2022, pour une journée d'échanges, au centre hospitalier d'Issoudun. À la suite de cette rencontre, une déclaration solennelle, co-signée par les 2 Présidents des CTS a été adressée aux autorités locales, à la presse et à la CRSA CVL afin de réclamer « un investissement massif des pouvoirs publics et un engagement ferme et soutenu des décideurs à l'égard de leurs territoires, bien au-delà de seuls critères démographiques, afin de ne pas laisser décliner dangereusement la santé de leur population ».



Déclaration

Les présidents et vice-président des Conseils Territoriaux de Santé (CTS) du Cher et l'Indre (et de leurs commissions et formations), réunis en journée d'échanges au centre hospitalier d'Issoudun le 19 janvier 2023, **attirent solennellement l'attention des pouvoirs publics et des décideurs sur la situation très préoccupante de la population de leurs départements face aux enjeux de santé et soulignent avec force l'urgence à y répondre.**

Instances de démocratie participative en santé instaurés par la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016, les CTS rassemblent l'ensemble des acteurs de leur territoire impliqués dans le champ de la santé, qu'il s'agisse de représentants des établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux, des professionnels de santé, des organisations ou des associations œuvrant dans le champ de la santé ou de la prévention, des collectivités, des élus, des caisses, des représentants d'usagers, ainsi que les parlementaires ou toute personne qualifiée.

Leur démarche ne se limite pas au soin mais s'inscrit dans une vision globale de la santé, incluant la prévention, la promotion de la santé et la santé environnementale, en direction de tous les publics, en particulier les plus vulnérables, sans en oublier aucun, dans une volonté d'accompagner les populations au plus près et de renforcer leur pouvoir d'agir.

Les CTS s'appuient sur les ressources vives de leur département et sur l'engagement éthique de leurs acteurs à se rassembler pour promouvoir l'intérêt supérieur du territoire.

Constatant les nombreuses similitudes qui unissent le Cher et l'Indre en termes de sociologie de leur population, d'environnement, de déterminants de santé, de démographie médicale et paramédicale, de place au sein de la région, les deux CTS du Berry manifestent une volonté forte de mettre en commun leur dynamique et affirment ensemble leurs besoins.

Par cette déclaration, **ils réclament un investissement massif des pouvoirs publics et un engagement ferme et soutenu des décideurs à l'égard de leurs territoires, bien au-delà de seuls critères démographiques, afin de ne pas laisser décliner dangereusement la santé de leur population.**

Madame Nathalie VERNE
Présidente du CTS 18

Docteur Hervé MIGNOT
Président du CTS 36

Comment mutualiser les solutions pour répondre à l'attractivité des métiers du secteur ?

Retour sur le groupe technique « Responsables des ressources humaines » de l'URIOPSS du 12 janvier 2023

Le 12 janvier 2023 s'est tenu un groupe RRH autour de la thématique suivante : « Attractivité des métiers : pistes de mutualisation des réponses, partenariats et coopérations ».

La tenue de ce groupe était également l'occasion pour les 21 participants d'échanger avec des membres de l'URIOPSS sur l'actualité, notamment sur les revalorisations salariales, sur les derniers accords agréés dans le secteur ainsi que sur les mesures en droit social portées par la Loi marché du travail et la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023.

Plusieurs intervenants nous ont ensuite fait le plaisir de présenter leurs actions sur la thématique du jour, ce qui a permis aux participants d'échanger sur les différents dispositifs existant et sur ceux susceptibles de le devenir :

- M Christophe GASPARD (directeur adjoint de l'ERTS d'Olivet) : Au cours d'une réunion coanimée par l'ERTS et par le Conseil départemental à destination d'une cinquantaine d'employeurs et prescripteurs, un questionnaire a été soumis à l'assemblée afin de dégager plusieurs éléments : les compétences prioritaires dont ils ont aujourd'hui besoin, les pratiques liées au recrutement, les modes d'intégration, les profils recherchés, les principales difficultés en matière de formation ainsi que les pistes d'action pour remédier à l'ensemble de ces problématiques liées à l'attractivité et la fidélisation des professionnels.
- M Benoît COLIN (directeur de l'association À Domicile 45 et membre du GEIQ Aide à domicile) : Une présentation du GEIQ Aide à domicile présent dans toute la région Centre-Val de Loire a été réalisée ; ont ainsi été abordés sa mise en place, les modalités de son fonctionnement actuel, ses missions ainsi que les apports d'un tel dispositif.
- Mme Marie ADRIEUX (directrice générale ad-

jointe de l'ITS de Tours) et Mme Caroline RORRE (collaboratrice à l'ITS de Tours) : En plus d'avoir échangé sur l'attractivité des formations à destination des professionnels du secteur, nous avons pu obtenir quelques éléments de compréhension et propositions de pistes de réflexion pour agir sur l'attractivité des métiers. Cette intervention fut également l'occasion de présenter un travail mené conjointement par l'ITS, le Conseil départemental, l'ARS et la DDETS dans le 37 visant à la création prochaine d'un groupement d'employeurs au sein du département et pour les métiers du social.

L'URIOPSS Centre tient à remercier l'ensemble des intervenants et participants pour leur présence et la qualité des échanges qui ont eu lieu.

Le prochain Groupe RRH devrait se tenir à la fin du premier semestre 2023, en espérant vous y compter nombreux.

Les diaporamas sont disponibles sur la fiche n°112659



Propositions Uniopss CNR Logement, Groupe Pouvoir d'habiter

La trentaine d'associations, fédérations, unions nationales réunies au sein du groupe Prévention Hébergement Logement de l'Uniopss, qui s'est réunie le 25.01.23 dans le cadre de l'Uniopss et a pu échanger de ses priorités dans le cadre du CNR Logement, Groupe Pouvoir d'Habiter, a formulé les propositions suivantes en espérant que les présidents du Groupe pourront les retenir dans le cadre des priorités qu'ils porteront eux-mêmes :

1/ Production de 60 000 PLAI par an, ou par défaut, reconversion de PLS en PLAI de manière à atteindre les 60 000 PLAI par an afin de dégager une offre de logements abordables financièrement qui rendra du pouvoir d'habiter aux personnes les plus fragiles.

2/ Suppression de la proposition de loi Kasbarian qui renforce les sanctions pénales et financières à l'égard des squatteurs qui n'ont pas trouvé d'autre solution pour se mettre à l'abri, dans un contexte où plus de 2 millions de personnes sont en attente d'un logement social, où la production de logements sociaux n'a jamais été aussi basse, où les Demandes Non Pourvues pour des places en hébergement après appel au numéro d'urgence 115 restent très importantes, où 1 600 enfants ont fait leur rentrée à la rue en septembre 2022, et où les effets conjugués de l'inflation, de la crise de l'énergie et de la reprise des expulsions laissent à penser que le nombre de personnes sans solution risque d'augmenter fortement. Cette proposition de loi ne pourra en effet que réduire encore plus les perspectives des plus fragiles à pouvoir habiter quelque part.

3/ Augmentation de l'APL de 10 % dans un contexte d'APL qui a décroché de la valeur réelle des loyers depuis des années, d'inflation qui était à 6,8 % en septembre 2022, et de prix de l'énergie qui ne cessent d'augmenter malgré les boucliers tarifaires mis

en place. Si des logements sont produits ou mis à disposition des personnes mais que ces dernières ne peuvent ensuite payer leur loyer, leur pouvoir d'habiter sera en effet réduit à néant. Pour un réel pouvoir d'habiter et de payer son loyer, l'augmentation de 10 % de l'APL nous paraît indispensable.

4/ Doublement du forfait- charge de l'APL qui a lui aussi décroché depuis bien longtemps de la valeur réelle des charges en constante augmentation. Si des logements sont produits ou mis à disposition des personnes, que celles-ci parviennent à payer leur loyer, mais que le paiement des charges les fait basculer dans la précarité, leur pouvoir d'habiter sera en effet inexistant.

Ces propositions sont étayées de chiffres et d'arguments détaillés dans les observations de l'Uniopss au PLF 2023.

Les attentes des adhérents de l'Uniopss sont fortes à l'égard de ce Groupe Pouvoir d'habiter du CNR dans lequel ils aimeraient voir une occasion que la situation des personnes fragiles s'améliore fortement et massivement, en profitant de ce cadre exceptionnel et inédit qu'est celui du CNR Logement.

Plaidoyer pour une politique de l'autonomie « *Faire de l'autonomie de chacun le cœur d'une société solidaire et inclusive* »

Au moment où Jean-Christophe Combe vient d'annoncer une réforme du grand âge en trois briques, l'Uniopss rend public un plaidoyer ambitieux qui repose sur une **approche globale de l'autonomie tout au long de la vie**, en répondant conjointement aux défis du vieillissement et à la prise en compte du handicap. 5 chapitres, 50 fiches-actions, 350 propositions... le plaidoyer porté par l'Uniopss est le fruit de nombreux mois d'échanges et de travaux avec les adhérents de notre réseau agissant en établissement ou au domicile, dans les champs du grand âge et du handicap, ainsi qu'avec nos unions régionales ancrées dans les territoires. C'est ainsi la parole de celles et ceux qui ont l'expertise de terrain, au plus près des personnes concernées, qui s'exprime.

Alors que la 5e branche de notre protection sociale est encore en phase de construction, ce plaidoyer avant-gardiste aborde la question de l'autonomie dans sa globalité – grand âge et handicap – afin de sortir des silos administratifs et territoriaux et de mettre les personnes vulnérables et leur pouvoir d'agir au cœur des politiques publiques. Ainsi, l'autonomie est définie comme « *un état complet de maîtrise de son parcours de vie, de bien-être physique, mental et social, quelles que soient les situations liées au handicap et à l'âge* ». L'ensemble du projet est en effet basé sur les droits fondamentaux des personnes et les réponses à leurs besoins, tout au long de leur parcours de vie. Au-delà de droits théoriques souvent proclamés, il s'agit de répondre aux fragilités de nos vies par des droits effectifs répondant aux objectifs d'universalité et de qualité de l'accompagnement, de primauté de la personne et de sa pleine citoyenneté. Parmi les propositions emblématiques de ce plaidoyer, figure d'ailleurs un **droit opposable à l'accompagnement** (sur le modèle du DALO). Dans le même esprit, il est proposé de mettre en place un **plan interministériel et pluriannuel de prévention et d'accompagnement de l'autonomie**, avec des objectifs concrets à atteindre pour l'inclusion de tous. Autres mesures fortes de ce plaidoyer : la création de services publics territoriaux de l'autonomie, offrant un guichet unique et un bouquet de services aux personnes âgées en perte d'autonomie, aux personnes en situation de handicap, aux aidants, ainsi qu'aux professionnels de santé et des secteurs médico-sociaux.

De même, des Conférences départementales de la solidarité et de l'autonomie seraient les actrices de la gouvernance territoriale de la 5e branche. Par ailleurs, tout en souhaitant la mise en place d'une Prestation universelle autonomie, il est prioritaire de diminuer le reste à charge des usagers (en établissement et à domicile), en expérimentant, notamment, un bouclier « dépendance ». Devant la pénurie des métiers de l'humain qui empêche de fait toute ambition pour répondre à l'accompagnement du manque d'autonomie, la revalorisation salariale des professionnels doit s'accompagner d'assises régionales rassemblant les services de l'État, la région, les départements et les acteurs de terrain pour dresser des états des lieux partagés des besoins actuels et à venir, par bassin de vie. Un taux minimal d'encadrement (8 pour 10 au moins), financé en conséquence, doit permettre à la fois de meilleurs accompagnements et une qualité de vie au travail des professionnels. Il est également primordial de réguler le secteur et d'en finir avec les profits indus constatés. Ainsi, à travers ce plaidoyer, résolument opérationnel et porteur d'une vision inclusive de la société, l'Uniopss et ses adhérents, représentant les acteurs non lucratifs des solidarités et de la santé, entendent peser sur les débats et décisions en cours, afin d'aboutir, enfin, à la grande réforme sociétale tant attendue. Car répondre concrètement, quels que soient les ressources et les territoires, au manque et à la perte d'autonomie, ne concerne pas uniquement les personnes accompagnées ou qui devraient l'être : c'est le cœur d'une société solidaire et inclusive.



Insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap : quelles perspectives d'actions pour les associations de la région Centre-Val de Loire ?

La commission régionale Personnes en situation de Handicap, présidée par Jean-Claude DION, s'est réunie le 6 décembre 2022 sur la thématique suivante : « **Insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap : quelles perspectives d'actions pour les associations de la région Centre Val de Loire ?** »

Pour mémoire, cette commission unit l'ensemble des adhérents de l'URIOPSS œuvrant, en région, dans le secteur du handicap. Elle a pour mission d'animer le réseau des acteurs associatifs autour de sujet politiques, au sens associatif du terme, afin de partager les points de vue, créer du débat et faire émerger des propositions inter-associatives.

Jean-Claude DION a rappelé en introduction la mobilisation des associations, depuis de nombreuses années, pour proposer aux citoyens en situation de handicap, des accompagnements au plus proche de leurs besoins et de leurs projets. Il a également indiqué que le plan de transformation des ESAT annoncé peine à se concrétiser et que la réforme engagée pour les établissements et service de réadaptation et de pré-orientation professionnelle pose encore de nombreuses questions. Toutefois, les liens à construire et les moyens d'agir peuvent être identifiés en inter-associatifs pour répondre aux enjeux d'une société plus ouverte, plus diverses, plus multiple, plus tolérante et plus équitable, que nous appelons tous de nos vœux.

Après un rapide rappel par l'URIOPSS des évolutions législatives et réglementaires à l'œuvre dans le secteur de la formation et de l'emploi des personnes en situation de handicap, plusieurs témoignages ont permis d'apporter des éléments de réflexion et des questionnements sur ce sujet d'importance.

De nouveaux enjeux pour les ESRP / ESPO (ex CRP CPO)



Hervé Leblanc, directeur de l'ESRP Louis Gatignon, géré par l'association Ambroise Croizat à

Vouzeron, est intervenu sur les défis majeurs qu'ont à relevé les ESRP et ESPO dans les suites du décret du 2 octobre 2020 relatif aux missions et aux conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements et services de pré-orientation et de réadaptation professionnelle pour les personnes handicapées.

Il a pu rappeler à l'ensemble des participants les missions des ESRP/ ESPO et leur fonctionnement. La possibilité de développer des partenariats avec des organismes de formation de droit commun et du secteur de l'insertion, avec les acteurs du Service Public de l'Emploi pour un meilleur accompagnement des personnes handicapées, pose encore question aux ESRP. En effet, comment se positionner comme « pôle ressource » pour les organismes de droit communs sur une activité concurrentielle de formation pour laquelle les ESRP/ ESPO ont développé une expertise médico-sociale depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, la simplification des démarches (notamment sur le circuit de notification MDPH), ambitionnée par le décret, ne peut que faire consensus. Toutefois il faut être vigilant au statut des personnes accompagnées, aux éventuelles évolutions de ce statut et à la précarisation qui peut en découler.

D'autant que le modèle économique des ESRP/ESPO est complexe avec un triple financement, Etat - Conseil régional - ARS, qui nécessite une coordination renforcée sur la politique publique relative à la formation et à la réadaptation des adultes en situation de handicap.

Il est enfin important d'accepter collectivement que tous les publics ne pourront pas forcément travailler en milieu ordinaire à l'issue des formations proposées. Cela ne doit pas être identifié par les autorités comme un échec du dispositif, ni par les professionnels comme un échec pour la personne accompagnée. A noter toutefois que certaines pratiques qui étaient déjà existantes dans ces domaines seront désormais légitimées, de nouvelles prestations pourront être valorisées auprès des ARS et développées. La pré-orientation aura aussi pour mission d'accompagner la personne dans la mise en œuvre effective de son pro-

jet professionnel. Pour plus de souplesse, les interventions ponctuelles au sein d'un parcours seront facilitées et la localisation des prestations devrait être plus flexible. Le décret ouvre aussi l'offre de Réadaptation Professionnelle à de « nouveaux » publics : les jeunes dès 16 ans, les travailleurs d'EA ou d'ESAT...



Quelles conditions pour accéder à l'emploi pour les personnes en situation de handicap accompagnées par les ESRP/ESPO ?

Les personnes accompagnées en ESRP/ESPO ont des parcours très divers, et des projets professionnels variés. L'accompagnement proposé par les ESRP/ESPO doit permettre de réunir les conditions pour leur réinsertion professionnelle et sociale. Madame Laure-Anne Noble, psychologue du travail à l'ESRP-ESPO de Fontenailles, géré par l'ARPS, a élaboré des outils permettant d'améliorer les conditions d'accès à l'emploi des personnes handicapées, sous la forme de programmes pour des adultes en transition socioprofessionnelle pour des raisons de santé. Elle a présenté aux participants ces deux programmes et leurs résultats.

Le premier « Soutenir la Transition et l'Efficacité Personnelle » a pour objectif de développer le sentiment de compétences des participants, renforcer l'estime de soi et cultiver leur bien-être psychologique. La perception de leurs propres compétences par la stagiaire a grandement évolué au cours du programme et doit permettre de faciliter l'insertion professionnelle et la présentation à des entretiens en milieu ordinaire.

Le second programme « Trouver des Réponses Adaptées pour un Juste Equilibre vers le Travail » est plus récent. Il a pour objectif de renforcer les compétences psychosociales des participants et de soutenir leur autodétermination. 8 ateliers thématiques collectifs de 2 heures ont été mis en place. Avec des effets positifs en fin de programme sur la capacité d'agir des personnes accompagnées et sur leur attitude face aux problèmes rencontrés.

Les professionnels des EAST présents, ont fait part à Madame Noble de leur intérêt pour ces programmes et ont souhaité savoir s'il était possible que des travailleurs d'ESAT puissent participer à ces programmes. Elle a indiqué que ce n'était pas exclu et que

cela pourrait être en effet très riche mais que de tels partenariats restaient encore à construire.

Quelle place pour les ESAT dans le cadre d'une société plus inclusive sur le versant emploi ?

Monsieur Stéphane Jouhanneau, directeur du pôle travail et insertion professionnelle au PEP de l'Indre, est intervenu pour partager les enjeux qu'il identifie concernant la transformation des ESAT et pour lancer un débat avec les participants sur ce thème.

Il a d'abord présenté le fonctionnement de l'ESAT Hors les murs des PEP de l'Indre. Cet ESAT a une capacité de 17 personnes mais il suit également 107 personnes inclus en milieu ordinaire de travail. L'offre développée par l'ESAT hors les murs permet de répondre aux nouvelles attentes de travailleurs handicapés qui « n'ont pas envie de passer leur vie en ESAT ». Les dispositifs Emploi accompagné, également portés par les PEP, permettent également d'apporter des réponses à un moment donné du parcours mais est aujourd'hui saturé.

Une des grandes avancées identifiées par les participants dans le plan de transformation des ESAT est la possibilité de cumuler un mi-temps en ESAT et un mi-temps en milieu ordinaire, avec un point de vigilance sur la nécessité de ne pas complexifier l'allocation de ressources aux travailleurs handicapés dans ce cadre. La hausse de nombre de conseillers en insertions professionnels est également une bonne chose car il faut des compétences spécifiques pour permettre l'insertion et surtout le maintien dans l'emploi. Le fait que les droits des travailleurs handicapés soient rapprochés des droits des salariés du milieu ordinaire est également salué, notamment sur la possibilité d'attribuer une prime PEPA.

Mais de nombreuses questions demeurent : l'articulation à construire avec des plateformes emplois accompagnées qui devront être renforcées, la définition qui reste à partager avec les autorités de ce qu'est l'inclusion professionnelle réellement (CDI en milieu ordinaire uniquement ?), et enfin un point de vigilance important sur l'équilibre budgétaire des ESAT qui devront continuer à produire et à répondre à leurs commandes, avec des travailleurs handicapés qui auront des difficultés telles qu'ils ne pourront accéder au milieu ordinaire.

Quelle avancée des travaux du PRS 3 sur la thématique « emploi et inclusion sociale » ?

ars Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
 Madame Du Peuty, directrice médico-sociale de l'ARS a pu présenter l'état d'avancement de ces travaux menés dans le cadre d'un groupe de travail spécifique. Les leviers principaux identifiés par l'ARS pour améliorer le taux d'emploi des personnes en situation de handicap en région ont été présentés : l'emploi accompagné, la transformation des ESAT, la convention de partenariat signée avec l'AGEFIPH, et la mise en place d'un réseau de correspondants mobilités ESAT/ Entreprises Adaptées.

Madame Du Peuty a également pu rappeler les éléments de constat suivants :

- 80 ESAT en Centre Val de Loire
- pour un total de 4 943 places pour des travailleurs en situation de handicap
- Budget global de 63 millions d'€
- 12 % des personnes en situation de handicap exercent une activité professionnelle en ESAT
- Le passage vers le milieu ordinaire de travail représente 0,47 % (*selon l'ANDICAT, en 2018)

Les objectifs du PRS 3 devraient être les suivants, pour donner suite aux échanges du groupe de travail :

- Améliorer la lisibilité de l'offre existante pour les bénéficiaires et les partenaires
- Cartographier l'offre, les institutions et les dispositifs existants
- Communiquer sur les actions déjà existantes auprès des professionnels et des bénéficiaires

- Renforcer la coordination avec le droit commun (services publics de l'emploi) et les dispositifs intégrés en amont de l'emploi (IME, DAME)
- Poursuivre la logique des expérimentations nationales : emploi accompagné + partenariats à échelle territoriale.
- Organiser la rencontre entre les employeurs, le droit commun et les bénéficiaires
- Développer les dispositifs qui contribuent à sécuriser les parcours (stages, droit au retour)
- Mettre en place les outils permettant l'évaluation quantitative et qualitative des parcours
- Réaliser un état des lieux évolutif des ESAT du territoire pour soutenir leur transformation :
- Garantir la mission de « tremplin » des ESAT vers le milieu ordinaire
- Réaliser un état des lieux et identifier les besoins des organismes de formation du droit commun en accompagnement
- Diversifier les prestations proposées autour de la formation continue

Le calendrier de construction de ce PRS 3 a également été rappelé par Madame Du Peuty, avec une première version qui devrait circuler à partir de février 2023 et un PRS 3 adopté en novembre 2023. Les associations présentes ont fait remonter certaines de leurs inquiétudes et seront attentives au document final sur ce volet de l'emploi et de la formation des personnes en situation de handicap dans notre région.

Vous pouvez retrouver les supports présentés lors de cette mission sur le site internet de l'URIOPSS Centre : fiche n°112633.



CRT

« Développement des Centres de ressources territoriaux : quels liens possibles entre les services à domicile et les EHPAD associatifs ? »

Retour sur l'inter-commission régionale SAAD/SSIAD/EHPAD du 16/12/2022

L'articulation entre le secteur du domicile et de l'hébergement pour personnes âgées est un enjeu actuel majeur avec notamment la création prochaine de Centres de ressources territoriaux en région CVL (cf. AAC : site Internet de l'Uriopss Centre, fiche n°112600).

De plus, au regard des conclusions des groupes de travail pour l'élaboration du PRS 3, un certain nombre d'objectifs en la matière devrait être fixé par l'ARS aux SSIAD et aux EHPAD de la région.

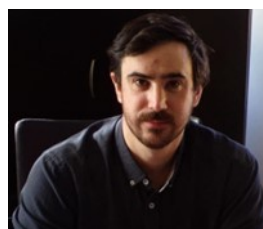
L'Uriopss Centre a donc souhaité organiser une inter-commission régionale services/EHPAD afin de réfléchir aux liens possibles entre les secteurs du domicile et de l'hébergement au service des personnes âgées dépendantes.

Quelles perspectives de collaborations Services à domicile/EHPAD ? – propos introductifs par les Présidents des commissions



M. PEARON, Directeur de la Fédération départementale de l'ADMR du Loiret et Président de la commission régionale SAAD/SSIAD : Le secteur associatif est-il en capacité de se mobiliser pour répondre à l'appel à candidatures pour la création de Centres de ressources territoriaux ? Quel potentiel de travail

en commun avons-nous que nous sous-exploitions sans doute ? Comment, au-delà de cet appel candidatures, des liens peuvent être créés entre le domicile et les établissements afin d'éviter les ruptures de parcours et/ou mutualiser des ressources humaines ? Cette inter-commission est une opportunité pour travailler ensemble à ces articulations.



M. RIBEREAU, Directeur de l'EHPAD St Joseph et Président de la commission régionale EHPAD : La création prochaine des Centres de ressources territoriaux

est une opportunité pour travailler ensemble sur deux aspects : la notion de parcours et la notion de territoire. Comment le secteur associatif, partageant des valeurs communes, peut porter des réponses communes ?

Quel cahier des charges pour les futurs Centres de ressources Territoriaux ?

Créer par la loi de Financement de la sécurité sociale 2022, et codifiés dans le CASF à l'article L312-12-3 les Centres de ressources territoriaux (CRT) « devront proposer, en lien avec d'autres professionnels du secteur sanitaire et médico-social du territoire chargés du parcours gériatriques des personnes âgées des actions visant à :

- **Aider les professionnels du territoire intervenant auprès des personnes âgées, notam-**

Formations pour les salariés et bénévoles

Février 2022

Prochaines formations dont vous trouverez le programme dans les pages suivantes

N°	Thème	Date	Tarif
40	Appels à projet : comment anticiper et s'y préparer ?	25 mai 2023	295€
41	S'approprier le RGPD : se mettre en conformité dans les organisations sociales et médico-sociales	29 et 30 juin 2023	590€
19	Maîtriser l'essentiel des techniques de paie—Règles et calculs	7 septembre 2023	295€
7	Maîtriser les enjeux du budget prévisionnel	14 septembre 2023	590€
6	Le plan pluriannuel de financement : comprendre ses mécanismes pour mieux le construire	22 septembre 2023	295€
32	Manager une équipe : fondamentaux et bonnes pratiques	25 et 26 septembre 2023	590€



Au vu de la situation sanitaire actuelle, l'URIOPSS se réserve le droit de transformer les formations initialement prévues en présentiel en formations à distance



*Formations gratuites destinées aux administrateurs et bénévoles
(programmes dans le catalogue Formations pour bénévoles sur uriopss.centre.fr)*

2	Interroger la pertinence de ses Statuts au regard de la stratégie associative	23 juin	Gratuite pour administrateurs et bénévoles
---	---	---------	--

<p>N° 40</p> <p>Pilotage et gouvernance associative</p> <p>Appels à projets</p> <p>Comment anticiper et s'y préparer ?</p>	<p>1 jour</p>	<p>Le 25 mai 2023</p> <p>9h-12h30 / 13h30-17h</p>
---	----------------------	---

Intervenant : Johan PRIOU
Directeur de l'URIOPSS Centre

Coût : 295€/jour

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, Administrateurs, ou toute personne en charge de la constitution du dossier de réponse d'un appel à projets

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel (formation à distance possible). Alternance d'apports théoriques et méthodologiques. Echanges à partir des retours d'expérience des participants. Support de formation en vidéoprojection remis sur papier à l'issue de la formation. Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : quiz
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes
Capacité maximum : 15 personnes
Contact : formation@uriopss-centre.fr
Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le contexte dans lequel s'inscrit cette mise en concurrence
- Maîtriser la procédure et les étapes de la réponse à un appel à projets
- Identifier les points clés de la réponse à un appel à projets
- Se préparer à l'audition par la Commission de sélection

Programme

Le contexte de la mise en concurrence

Anticiper les appels à projets à travers l'analyse de la planification de l'offre et des besoins médico-sociaux

La procédure de délivrance des autorisations : les appels à projets

- Le champ d'application
- La procédure
- Les enjeux

La constitution du dossier de réponse à un appel à projet

- Les principes
- L'analyse du cahier des charges
- Les points clés de la réponse à un appel à projets et les points de vigilance dans la constitution du dossier

L'audition par la Commission de sélection

- Posture des candidats
- Les points clés de l'argumentaire lors la présentation orale

N° 41	Pilotage et gouvernance associative	1 jour	29 et 30 juin 2023
	S'approprier le RGPD : se mettre en conformité dans les organisations sociales et médico-sociale		

Intervenant : Intervenant spécialisé RGPD Ressourcial

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs(rices) généraux, DPD (ou futurs DPD), référents informatique et libertés, dirigeants élus, tous professionnels en charge de la démarche de convergence RGPD au sein d'un organisme gestionnaire du secteur social et médico-social.

Être en poste dans une organisation prête à engager une démarche de convergence RGPD - Avoir le soutien de l'encadrement de la structure à cette démarche

Modalités pédagogiques : Exposé - Étude de cas - Brainstorming numérique - Checking de la conformité - Support (numérique) de formation - Texte intégral du RGPD (numérique).

Modalités d'évaluation :

La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas. Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation.

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 10 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Distanciel—Teams

Objectifs pédagogiques

- Connaître les effets de droit et d'organisation induits par le RGPD décliné au sein d'un organisme gestionnaire du secteur social et médico-social.
- Mesurer le niveau de responsabilité de la personne morale et des personnes physiques.
- Comprendre la notion d'approche par le risque en matière de protection des données personnelles et de conformité RGPD.
- Comprendre les rôles respectifs du Responsable des traitements et du

Programme

Demi-journée 1 :

- Comment le RGPD s'inscrit dans une évolution du droit.
- La genèse du RGPD.
- Les mots du RGPD.
- Les 8 principes cumulatifs du RGPD.
- Les conséquences de la mise en œuvre du RGPD pour un organisme gestionnaire.
- Le Délégué à la protection des données (DPO).
- Les risques en cas de non-respect de la réglementation.
- Le RGPD combien ça coûte ?
- Les principales références et où les trouver.
- Lecture expliquée et commentée du RGPD.

Demi-journée 2 :

- Déterminer le statut de l'Organisme Gestionnaire vis-à-vis du RGPD.
- Construire le programme de conformité :
 - Registre des traitements.
 - Analyse d'Impact sur la Protection des Données.
 - Audit.
- Mettre en œuvre les mesures correctives.
- Gérer les droits des personnes concernées.
- Créer une organisation de la conformité
- Gérer la conformité dans les contrats.
- Obtenir une certification.
- Maintenir sa conformité dans le temps.
- Gérer un contrôle de la CNIL

N° 19	Droit social Maîtriser l'annualisation du temps de travail	1 jour	7 septembre 2023 9h-12h30 / 13h30-17h
------------------	---	---------------	--

Intervenant :

Maitre Louis-Philippe BICHON
Avocat conseil en droit social

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des Ressources Humaines, des plannings
Les stagiaires peuvent venir avec leur accord d'annualisation ou avec leur projet d'accord pour examiner avec le formateur ses modalités propres d'application.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : formation en présentiel—Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier
Alliance d'apports théoriques et pratiques—Exemples de calculs
Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : étude de cas pratiques
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 12 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Objectifs pédagogiques

- Définir le cadre juridique précis de deux dispositifs de répartition du temps de travail sur une période annuelle : la modulation, et les jours de RTT sur l'année.
- Identifier le mécanisme de la gestion annuelle du temps de travail
- Distinguer la situation particulière des temps partiels.
- Construire des plannings conformes aux limites conventionnelles.
- Analyser les conséquences des périodes non travaillées sur le décompte du temps de travail (absences indemnisées ou non, entrées/sorties en cours d'année).

Programme

Introduction :

- Les notions d'annualisation : dérogation au droit commun, modulation, jours de RTT sur l'année, forfait annuel en heures ou en jours.
- La situation des cadres.

Les sources de la réglementation

- L'évolution des règles légales
- L'inventaire des règles conventionnelles (accords de branche, et conventions collectives)

Le cas particulier du temps partiel sur l'année

- Un cadre conventionnel strict
- La rédaction du contrat de travail

Les éléments de construction des plannings

- Amplitude maximum quotidienne
- Durées minimales et maximales quotidiennes
- Coupures et séquences de travail quotidiennes (temps plein ou temps partiel)
- Pause de 20 mn dans une journée de travail
- Durée minimum du temps de repas
- Repos entre deux journées de travail (principe et dérogations)
- Durée minimum hebdomadaire
- Durée maximum hebdomadaire
- Les particularités du travail de nuit.

Le traitement des heures supplémentaires

- L'appréciation dans un cadre hebdomadaire ou annuel
- Les contreparties aux heures supplémentaires suivant l'effectif de l'entreprise (salaire ou « récupération »)

La gestion des années incomplètes

- L'incidence des absences sur le décompte annuel du temps de travail
- L'impact des entrées et sorties en cours d'année sur la durée du travail et le solde de tout compte

Les modalités d'enregistrement du temps de travail

<p style="text-align: center;">Gestion, comptabilité, tarification</p> <p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">N°7 Maitriser les enjeux du budget prévisionnel</p>	1 jour	14 septembre 2023 9h-12h30 / 13h30-17h
---	--------	---

Intervenant : Jacques Prieto,
Conseiller technique gestion-tarifcation-coopération à l'URIOPSS centre

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel
Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques
Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : Quiz
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les obligations réglementaires à respecter dans le cadre de la procédure budgétaire, de la présentation du compte administratif, du plan de financement et des indicateurs constituant le tableau de bord.
- Transmettre aux participants des connaissances en matière de présentation de leur stratégie aux autorités de tarification leur permettant de répondre aux obligations des ESMS
- Appréhender la logique du budget prévisionnel, l'élaborer, se perfectionner dans la présentation et la négociation d'un budget.

Programme

Cadre réglementaire : Les aspects juridiques

- Les obligations réglementaires
- La procédure contradictoire
- Les recours éventuels

La préparation : La stratégie

- Prise en compte des orientations de l'association
- Mise en œuvre du projet d'établissement
- Les résultats en attente
- L'évaluation de la population
- Les tarifs plafonds
- Recensement des éléments à préparer
- Préparation à la négociation avec les autorités de tarification

Présentation du budget prévisionnel : Les aspects techniques

- Méthodologie
- Annexes obligatoires
- Le rapport budgétaire

Pilotage de l'établissement

- Contrôle budgétaire
- Tableau de bord

<p style="text-align: center;">Gestion, comptabilité, tarification</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">N°6</p> <p style="font-weight: bold; color: white;">Le plan pluriannuel de financement : comprendre ses mécanismes pour mieux le construire</p>	1 jour	22 septembre 9h-12h30 / 13h30-17h
--	--------	--------------------------------------

Intervenant : Jacques PRIETO, Conseiller technique gestion-tarification-coopération à l'URIOPSS Centre

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs bénévoles ou toute personne travaillant avec les documents comptables basiques (bilan, compte de résultat)

Il est possible d'amener le dernier bilan comptable, voire son plan pluri annuel de financement

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel. Formation à distance ou mixte (présentiel + distanciel) possible pour les INTRA.

Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun. Support d'animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier

Cas pratique: Présentation d'un modèle d'EPRD.

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : tour de table de clôture de la journée, vérification que les questions aient trouvé réponses en fonction des attentes émises en début de formation. Quiz final sur paperboard -Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 12 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

URIOPSS Centre

29 bd Rocheplatte — BP 35 — 45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 — Fax : 02.38.81.29.72 — uriopss@uriopss-centre.fr — www.uriopss-centre.fr

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le mécanisme du plan pluriannuel de financement introduit par le décret du 22 octobre 2003.
- Maîtriser les fondamentaux de l'analyse financière

Programme

Ce module condense sur une journée les grands principes de l'analyse financière

Rappel des supports réglementaires

Rappel des outils prévus par ces textes, évolution du bilan financier vers l'EPRD

Le plan pluriannuel de financement : un support de simulations aux usages divers

Les spécificités de l'analyse financière dans le secteur social et médico-social

Construire son diagnostic financier en lien avec quelques ratios incontournables : rappel, méthodes

Construire une méthode de travail afin de réaliser les simulations et atteindre les objectifs fixés

Le tableau de surcoût

N° 32	Ressources humaines et management	2 jours	28 et 29
	Manager une équipe : fondamentaux et bonnes pratiques		septembre 2023 9h-12h30 / 13h30-17h

Intervenant : Olivier RABILLOUD, Consultant - Formateur en organisation, management, dynamiques d'équipe, et stratégie

Coût : 590 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, Chefs de service, toute personne en situation de management, d'animation d'équipe nouvelle ou ancienne.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel. Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier
Alliance de théorie et d'analyse de situations de travail

Le déroulé sera adapté et affiné lors du recueil des attentes des participants. Les thèmes abordés seront précisés avec les stagiaires en fonction des besoins individuels et collectifs.
Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation :
Questionnaire et/ou cas pratique
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Clarifier et développer la notion de management dans un poste à responsabilité en cohérence avec les objectifs de l'établissement
- Optimiser ses ressources pour gérer une équipe et développer l'implication des collaborateurs
- Développer des relations de qualité

Programme

- La notion de management, la question de la fonction, des rôles et responsabilités,
- Les différentes missions, la posture et le style managérial
- Un rôle clé : l'accompagnement au changement
- La pratique de la délégation
- La conduite des réunions, des entretiens
- L'exercice de l'autorité hiérarchique

BULLETIN D'INSCRIPTION 2023

Cachet de votre structure

URIOPSS Centre
 29 boulevard Rocheplatte - BP 35 -
 45016 ORLEANS CEDEX 01
 Tél. : 02.38.62.34.39
 Fax : 02.38.81.29.72
 Mail : formation@uriopss-centre.fr

Numéro de déclaration d'activité :
 24 45 00 135 45
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Organisme

Numéro d'adhérent : CC.....

Nom de la structure :

Adresse :

Nom, prénom et fonction du Responsable de l'association : **(obligatoire)**

.....

Mail du Responsable : **(obligatoire)**

Stagiaire(s) :

◆ Nom et prénom :

Fonction : Mail :

◆ Nom et prénom :

Fonction : Mail :

Si la personne à inscrire est en situation de handicap, n'hésitez pas à nous indiquer dans le champ ci-après les éventuelles adaptations nécessaires en vue de la formation :

Autre demande particulière :

Inscription au stage :

N° Intitulé

Date(s) Coût X... nombre de personne(s)

Coût total = €

Règlement : par virement

ou à nous adresser par la poste avec le présent bulletin d'inscription

Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette formation ?

Adresse de facturation : (si différente de la structure ou en cas de facturation à l'OPCO)

.....

- Le stagiaire a bien pris en compte les prérequis précisés dans le programme de formation
- Le stagiaire atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS

Notice d'information relative à la collecte de données à caractère personnel en vue du traitement Gestion de la formation de l'URIOPSS Centre

En application du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés nous vous informons que nous collectons et traitons des données à caractère personnel vous concernant. Le Responsable du traitement est l'URIOPSS Centre, 29 Bd Rocheplatte, BP 35 45016 ORLEANS CEDEX 1.

- Le traitement a pour finalité de gérer le suivi des inscriptions aux formations.
- Les données suivantes : nom du participant, structure d'origine, fonction, e-mail seront transmises, le cas échéant, au sous-traitant en charge de dispenser la formation. La finalité ce de traitement est l'adaptation de la formation au public.
- Vous avez le droit d'accès au traitement pour lequel l'URIOPSS Centre collecte les données ainsi que, le cas échéant, des droits complémentaires. Ce droit s'exerce auprès du Responsable du traitement, à l'adresse suivante : uriopss@uriopss-centre.fr
- Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à le

Signature de l'employeur

URIOPSS Centre
 29 bd Rocheplatte — BP 35 — 45016 Orléans cedex 1
 Tél. : 02.38.62.34.39 — Fax : 02.38.81.29.72 — uriopss@uriopss-centre.fr — www.uriopss-centre.fr

ment afin de les soutenir dans l'exercice de leurs missions, d'organiser des formations, de mettre les ressources humaines et les plateaux techniques de l'établissement à leur disposition ou de mettre en œuvre des dispositifs de télésanté leur permettant de répondre aux besoins ou d'améliorer le suivi des patients résidant dans l'établissement dès lors que la présence physique d'un professionnel médical n'est pas possible ;

- **Accompagner, en articulation avec les services à domicile, les personnes âgées ne résidant pas dans l'établissement ou les aidants**, afin d'améliorer la cohérence de leur parcours de santé et de leur parcours vaccinal, de prévenir leur perte d'autonomie physique, cognitive ou sociale et de favoriser leur vie à domicile. A ce titre, ils peuvent proposer une offre d'accompagnement renforcé au domicile, incluant des dispositifs de télésanté.

Ces futurs dispositifs pourront être portés par des EHPAD ou des futurs services autonomie à domicile (dans l'attente de leur constitution, par des SAAD, SSIAD ou SPASAD) inscrits dans le programme ESMS numérique, intégrés dans les outils et interopérabilités facilitant l'information et la coordination des acteurs et hébergeant leurs données de santé auprès d'un tiers certifiés HDS.

Un arrêté du 27 avril vient fixer le cahier des charges des futurs CRT.

Les objectifs des CRT :

La création de ce nouveau dispositif vise à intervenir en complémentarité, ou si nécessaire en subsidiarité des intervenants à domicile afin de :

- Proposer une alternative à l'entrée en établissement en permettant aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service n'est plus suffisant
- Faciliter le parcours de santé des personnes âgées du territoire résidant à domicile, dans un établissement ainsi qu'aux professionnels en charge de leur accompagnement ;
- Renforcer l'attractivité des métiers et des parcours professionnels dans le champ du grand âge.

Les 2 volets des CRT

Les futurs CRT devront mettre en œuvre 2 volets d'intervention :

Un volet 1 visant à favoriser le maintien à domicile en :

- Favorisant l'accès des personnes âgées aux soins et à la prévention
- Luttant contre l'isolement des personnes âgées et de leurs aidants
- Contribuant à l'amélioration des pratiques professionnelles et au partage de bonnes pratiques

Un volet 2 visant lui à assurer un accompagnement renforcé au domicile, dans une logique de panier de services coordonnés dans 4 domaines :

- La sécurisation de l'environnement de la personne ;
- La gestion des situations de crise et le soutien des aidants ;
- Le suivi renforcé autour de la personne ;
- La continuité du projet de vie et de lutte contre l'isolement.

Dans le cadre de ce volet 2, le CRT devra évaluer les besoins des personnes, mettre en œuvre un plan personnalisé de coordination en santé et signer un contrat de séjour.

L'équipe de professionnel du CRT :

L'équipe des CRT devra être composée de :

- Un temps de Direction/chefferie de projet
- Un médecin
- Un coordinateur (profil IDE)
- Une équipe pluridisciplinaire : IDE, AS, ASG, AVS/AES, ergothérapeute, psychologue, animateur...

Cette équipe devra travailler en association avec le médecin traitant, en articulation étroite avec les SAAD, HAD, SSIAD, libéraux etc. et en lien avec l'hôpital de proximité.

Le financement des CRT

Les CRT bénéficieront d'un financement global de 400 000€ avec un forfait mensuel par bénéficiaire de 900€ dans le cadre de la mise en œuvre du volet 2.

Quid en la région Centre-Val de Loire ?

L'ARS Centre-Val de Loire a bénéficié d'une enveloppe de près de 800 000€ en 2022 pour la création de CRT. L'ARS a lancé le 16 décembre 2022 son appel à candidatures visant à créer au moins 2 CRT sur la région. Compte-tenu de sa publication tardive, les crédits 2023 (non connu à ce jour) pourront financer 1 à 2 autres CRT. Attention, il n'y aura pas d'appel à candidature en 2023, les candidats devront se positionner sur l'appel à candidatures du 16 décembre 2022.

Pour aller plus loin : site Internet de l'Uriopss Centre [fiche n°112600](#)

Partenariat EHPAD/Services à domicile associatifs : où en est-t-on en région Centre Val de Loire ?

Bien que les participants à l'inter-commission soulignent tous l'intérêt de développer des liens afin notamment d'éviter les ruptures de parcours et de repenser les parcours et les pratiques professionnels, il existe très peu de coopérations.

Quelques initiatives et réflexions émergent cependant. Citons par exemple :

- Un partenariat EHPAD/Service à domicile dans le cadre d'actions collectives de soutien aux aidants pour faciliter le repérage des aidants à domicile et d'assurer la fonction « garde aidé » pendant les activités ;
- Une dynamique de territoire EHPAD/DAC/Services à domicile sur des démarches communes qualité de vie au travail ou recrutement ;
- Des mutualisations de fonction supports entre deux associations gérant respectivement un EHPAD et des SAAD/SSIAD.

Quelles perspectives de coopération pour les EHPAD et services à domicile associatifs ?

Au regard du cahier des charges des futurs CRT notamment sur le volet systèmes d'information et temps médical, il apparaît difficile aujourd'hui pour un EHPAD, un SAAD ou un SSIAD associatifs de proposer une candidature.

Néanmoins, l'intérêt des participants pour travailler collectivement des axes de collaboration est fort. Aussi, ce format d'inter-commission pourrait se réunir de nouveau afin de travailler sur les 3 thématiques suivantes :

- L'attractivité des métiers
- Les collaborations possibles
- Le décloisonnement établissements/domicile.

Pour aller plus loin : Compte-rendu de l'inter-commission, Site Internet de l'Uriopss Centre, [fiche n°112604](#)

Communiqué de presse 08/02/2023



Reprise d'Orpea : Le secteur non lucratif mérite lui aussi - et même plus ! - un soutien massif des acteurs publics

La reprise par la Caisse des dépôts et consignations du groupe Orpea interroge les acteurs associatifs des solidarités et de la santé réunis au sein de l'Uniopss. S'il ne nous appartient pas de juger de la nécessité ou non de ce sauvetage, nous demandons aux pouvoirs publics une attention particulière et des investissements comparables pour le secteur non lucratif, confronté à des difficultés majeures. En ce sens, l'Uniopss propose qu'un fonds d'innovation et de développement dédié aux acteurs non lucratifs soit créé.

L'Uniopss a rencontré, le 7 février, Eric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, pour échanger sur la situation du secteur associatif des solidarités et de la santé, sur nos besoins essentiels d'accompagnement financier dans une période de tensions budgétaires, cela afin de répondre aux besoins croissants de la population.

A cette occasion, **Eric Lombard a tenu à expliquer les raisons du "sauvetage" d'Orpea**, l'objectif étant d'éviter la chute d'un groupe conduisant à l'abandon des 270 000 résidents, avec un risque de perte d'emplois pour les 70 000 salariés du groupe.

Nous partageons l'importance que les résidents actuels, aucunement responsables, ne soient pas renvoyés à leur domicile sans soins ni accompagnement ou encore mis à la merci de fonds spéculatifs. Pour autant, **comme l'a souligné Daniel Goldberg, président de l'Uniopss, cette décision questionne le secteur non lucratif au moment où nous-mêmes souffrons de sous-investissement chronique des pouvoirs publics.**

En effet, les acteurs associatifs sont, pour la plupart, en grande difficulté pour boucler leur budget, n'ont pas de financements publics à la hauteur suffisante pour embaucher, innover socialement, développer leur activité, rénover leurs établissements et services.

Et, si nous n'avons pas, nous, d'actionnaires à rémunérer par des taux de marge pris sur la situation des personnes accueillies, nous n'avons pas non plus de fonds disponibles autres que ceux de l'État et des départements pour nous renforcer.

Sauver Orpea sans aider le secteur non lucratif à se développer reviendrait donc, de fait, à affaiblir le modèle associatif.

Ainsi, l'Uniopss a proposé que **la Caisse des Dépôts puisse réfléchir à de nouvelles modalités d'accompagnement des associations**, notamment par la Banque des territoires. Le réseau Uniopss/Uriopss facilitera la connaissance des besoins auprès de la Caisse et celle des outils déjà disponibles.

De plus, nous avons soumis l'idée de **la création d'un fonds d'innovation et de développement dédié aux acteurs non lucratifs** et porterons cette proposition également auprès des pouvoirs publics et au gouvernement en premier lieu.

Au-delà, l'Uniopss rappelle la nécessité de moyens financiers conséquents pour :

- Augmenter le ratio de professionnels par personne accueillie en Ehpad en le portant à 8 pour 10 ;
- Mieux rémunérer les salarié.e.s et penser leur déroulement de carrière ;
- Développer les actions d'accompagnement et d'animation dans les établissements ;
- Permettre l'accueil de tous les publics, notamment les personnes âgées aux revenus les plus faibles ;
- Agir concrètement sur les restes à charge, facteurs d'inégalités criantes quant au respect des droits fondamentaux des personnes ;

Les concertations en cours et notamment la « Fabrique du bien vieillir » portée par le gouvernement ne pourront pas passer outre la discussion sur **le choix des acteurs qui interviennent auprès des personnes vulnérables.**

*Une nouvelle rubrique est ouverte aux plumes qui le souhaitent. Si vous souhaitez partager votre lecture d'un ouvrage en lien avec le secteur de l'action sociale et de la santé et la vie associative, que ce soit de l'actualité ou non, nous vous invitons à nous proposer votre point de vue. Cela permettra de mettre en lumière des ouvrages ou d'attiser la curiosité d'un futur lecteur....
N'hésitez pas à revenir vers nous pour plus d'informations !*



De la protection de l'enfance vers la destruction de l'enfance : *Les enfants martyrs de Riaumont* d'Ixchel Delaporte

par Alexandre Hausknost, Directeur de la fédération ADMR 41

Ixchel Delaporte est une documentariste des temps modernes qui s'engage dans des sujets d'actualité. Elle a écrit des livres sur la précarité des travailleurs comme les ouvriers agricoles du secteur viticole ou les aides à domicile.

Sa route l'a conduite à enquêter sur l'affaire Vincent Lambert et la manière dont cette famille s'est déchirée autour de sa fin de vie. Si le nom de Vincent Lambert est largement associé à celui de l'euthanasie ou du suicide assisté, il est un pan de sa courte vie qui est ignoré.

Vincent Lambert est né dans notre région Centre Val de Loire à Chateauroux. Il a été élevé dans une famille catholique pratiquante. Il fût la victime sexuelle à 9 ans du Père Peignot. C'est en creusant cet aspect de sa vie qu'Ixchel Delaporte a soulevé le voile sur les atrocités commises au sein du village d'enfants de Riaumont (62).

Dans cette institution, violences physiques, mauvais traitements, pressions psychologiques et agressions sexuelles étaient le quotidien des enfants de la part des adultes qui les encadraient. Le récit est glaçant et laisse le lecteur dans un état de sidération. Comment les pouvoirs publics ont-ils pu accepter et tolérer la situation pendant 59 ans ? Combien de jeunes ont vu leur enfance gâchée ? Comment l'Église Catholique a-t-elle pu couvrir ces agissements et a même pu exploiter l'image d'une telle institution ?



Ixchel Delaporte
**les enfants martyrs
de Riaumont**
enquête sur un pensionnat intégriste

Voici en quelques lignes l'histoire de ce lieu de torture.

Créé en 1960 par le Père Albert Revet, le Village d'enfants de Riaumont accueillait des enfants « perdus ». Chaque jeune avait un uniforme identique : short en cuir, chemise à carreaux et heureusement une veste pour tenir chaud pendant l'hiver. Au départ, il n'y avait rien sur le terrain acheté par le Père Revet. Les bâtiments et les aménagements ont été réalisés grâce à une main œuvre pas chère : celle des pensionnaires de l'institution.

Le père Revet est un grand gaillard costaud. Il dispose d'une autorité naturelle forte. Il incarne dès l'ouverture l'image du patriarche sévère qui impose sa vision de la religion et de l'éducation.

La vie était rude à Riaumont : marche forcée, coup de ceinture (côté boucle), fessée (cul nu), douches froides et un mitard (douche désaffectée avec un sac de grain en guise de drap).

Les éducateurs mis en cause par le livre ont tous un lien avec l'église catholique. Sont cités plusieurs noms Albert Revet, Jean Paul Argouarc'h qui lui succède à la tête de l'institution, Alain Hocquemiller et Philippe Peignot. Les deux premiers faisaient preuve d'une violence impressionnante à l'égard des enfants. Les deux autres avaient des comportements sexuels à l'égard des enfants qui sont ou seront probablement reconnus pénalement répréhensibles.

Ces quatre tristes sires sont des prélats intégristes ayant des liens directs ou indirects avec l'extrême droite. Le front National, Jean Marie Le Pen, le journal Minute sont régulièrement cités dans l'ouvrage. Les notables locaux et les clubs services (lions, léo...) ne sont pas épargnés et sont même accusés d'avoir couvert ou encouragé certaines pratiques. Ils seraient à l'origine de la protection dont a bénéficié ce lieu abjecte.

L'institution fermera partiellement en juin 82 (plus d'habilitation « ASE » mais maintien en école libre) et toutes les autorisations seront définitivement retirées en 2019.

Ce livre vient interroger les acteurs de la protection de l'enfance sur plusieurs points : pourquoi y avait il aussi peu de suites réservées aux nombreux signalements adressés à la DDASS ou à la Direction Jeunesse et Sports ? Pourquoi ces alertes n'étaient-elles pas prises au sérieux ? Comment a pu s'instaurer un silence coupable collectif ? Pourquoi cette omerta se poursuit de nos jours ? Où allait l'argent collecté par le Village d'Enfants ?

On peut comprendre que les standards d'hébergement aient pu évoluer dans le temps ainsi que les préceptes éducatifs...toutefois, même en n'étant pas de cette génération, les coups de ceintures côté boucle ou l'isolement dans une douche durant la nuit d'un enfant ne peuvent être acceptés.

Pour conclure sur la forme de ce livre, cet essai est, hélas, assez peu plaisant à lire. Si le style d'écriture est facile d'accès, il n'en va pas de même dans le fil du récit. Le plan est brouillon.

Il est difficile de comprendre la logique de l'auteur. Elle n'opte ni pour un récit chronologique ni pour une thématique des sévices et leurs évolutions selon les directions successives. La structuration est chaotique et le lecteur s'y perd. Ainsi, il y a des redites et parfois

des digressions importantes sur l'extrême droite française teintées de sous entendues. Il existe des parallèles entre extrême droite, catholiques intégristes, scoutisme les mettant dans le même panier et ayant encouragé les mauvais traitements et la pédophilie.

Ixchel Delaporte ne nous permet pas d'appréhender les évolutions de ce village d'enfants. Néanmoins, nous sommes soulagés d'apprendre qu'à la fin, le village est fermé !

60 ans pour que les gentils gagnent, c'est long mais c'est un début.



Ixchel Delaporte
les enfants martyrs
de Riaumont
enquête sur un pensionnat intégriste

Titre	Les enfants martyrs de Riaumont
Auteur	Ixchel Delaporte
Éditeur	La brune au Rouergue
Date de parution	Mars 2022
Nombre de pages	373
Prix	22 €

URIPSS Centre

UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX

L'URIOPSS Centre, créée en décembre 1949, est une association loi 1901 à but non lucratif, qui appartient à un réseau national reconnu d'utilité publique. Elle a pour but d'unir, au niveau régional, les associations et organismes non lucratifs (fondations, réalisations mutualistes, congrégations, coopératives...) des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre l'exclusion pour développer les solidarités.

Les valeurs du réseau

L'URIOPSS Centre et ses adhérents partagent des valeurs et des spécificités associatives :

- Primauté de la personne
- Esprit de solidarité
- Esprit désintéressé
- Liberté d'expression et de démocratie

Ses buts (extraits des statuts)

- regrouper les Associations et Organismes privés sanitaires, sociaux et socio-culturels à but non lucratif de la Région Centre,
- provoquer leur création et soutenir leur développement quand le besoin s'en fait sentir,
- faciliter les liaisons et les regroupements entre ces Organismes,
- constituer un terrain de rencontre, de recherche et de réflexion en ce qui concerne leur raison d'être et leur nécessité dans la vie de la nation,
- les représenter et assurer la sauvegarde de leurs intérêts auprès des Pouvoirs Publics, Administrations et Collectivités locales, et des Organismes de toute nature,
- assurer leur participation à l'élaboration et à l'exécution des programmes et plans d'équipement sanitaires et sociaux,
- faciliter, par tous moyens appropriés la formation, le perfectionnement et l'information de leurs personnels et des bénévoles,
- mettre à leur disposition les services techniques et de documentation susceptibles de les aider sur toutes les questions générales et spécifiques concernant leur activité,
- faire connaître leur esprit, leurs objectifs et leurs activités auprès de l'opinion publique.

Ses domaines

- Personnes handicapées
- Personnes âgées
- Aide et soins à domicile
- Lutte contre l'exclusion - Insertion - Alerte
- Protection de l'enfance et jeunes en difficulté
- Petite enfance
- Sanitaire

Son réseau

Localement, l'URIOPSS Centre regroupe plus de 200 associations et fédérations, petites et grandes, réparties sur les six départements, ce qui représente plus de 700 établissements et services du secteur sanitaire et social.

L'URIOPSS CENTRE appartient à un réseau national, l'UNIOPSS, qui regroupe 14 URIOPSS et 93 adhérents nationaux. **Le réseau national UNIOPSS/URIOPSS regroupe 25 000 établissements et services gérés par les adhérents, soit 700 000 salariés (ETP) et 1 000 000 bénévoles.**

Conseil d'administration de l'URIOPSS au 13/04/2023

Collège Associations	
Madame Léa ACHAUD	APF France Handicap
Monsieur Olivier BASIRE	Mutualité Française Centre-Val de Loire
Monsieur Steven BEUREL	Enfance et Pluriel
Monsieur Jean-Marc BOUCHARD	AEFH
Madame Patricia DESCHAMPS	AIDAPHI
Monsieur Jean-Claude DION	APHL 45
Monsieur Gilles GAILLARD	PEP 45
Monsieur Christophe GASPARD	ARDEQAF
Monsieur Renaud HERMIER	ADAPEI 36
Monsieur Jean-François MEZIERES	Croix Rouge Française
Monsieur Jean-Bernard PEARON	ADMR Centre
Madame Nadia PETAT	ADPEP 18
Monsieur Sébastien ROBLIQUE	CISPEO
Monsieur David SOUCHET	Fédération des acteurs de la solidarité
Monsieur Éric TOURNET	AGEVIE
Monsieur Denis TURPIN	Association Addictions France
Monsieur Thierry WITTNER	APAJH 41
Monsieur Augustin ZELTZ	Fondation APPRENTIS AUTEUIL
Délégués GLASS (délégué puis délégué adjoint)	
Monsieur Philippe SAUNE	GEDHIF
Monsieur Philippe DEBROYE	UGECAM
Madame Fanny LAFFAYE-HILL	Ordre de Malte
Monsieur Denis VERNADAT	FAC
Monsieur Clément AMOURIQ	ACOGEMAS
Madame Myriam BILLOT	Maison d'enfants de Clion
Monsieur Pascal OREAL	ASSAD HAD / UNA Centre
Madame Sophie MOREAU FOUQUET	Association La Source
Monsieur Loïc TYTGAT	APHP
Madame Geneviève CETAIRE	ACESM
Monsieur Dominique LEGUET	Espoir 21
Personnes qualifiées	
Madame Claire BOTTE	
Monsieur Jean-Michel DELAVEAU	
Monsieur Marcel HARTMANN	
Madame Dominique LORENZI-BRY	
Monsieur Jean-Claude MARINAULT	
Monsieur Pedro NIETO	
Invités	
Monsieur Olivier CANY	A TEC ITS de Tours
Monsieur Claude LAIZE	CREAI
Madame Marie-Paule MARTIN BLACHAIS	Présidence Commission régionale Protection de l'Enfance
Monsieur Alexis RIBEREAU	Président de la commission EHPA de l'URIOPSS

Le Bureau

Marcel HARTMANN	Président
Claire BOTTE	
Jean-Claude DION	
Fanny LAFFAYE-HILL	
Dominique LORENZI-BRY	
Jean-François MEZIERES	
Pedro NIETO	
Sébastien ROBLIQUE	
Denis TURPIN	

L'équipe

Johan PRIOU	Directeur
Aude BRARD	Directrice adjointe
Maud BEURRIER	Conseillère technique
Viergeleine COMPERE	Conseillère technique
Marion DEGOUVE	Conseillère technique
Emmanuelle MALLET	Conseillère technique
Justine MAIGNAN	Conseillère technique
Mathieu RICHARD	Conseiller technique
Emilie ROY	Conseillère technique
Sophie VACHER	Conseillère technique
Fatima LESTRADE	Comptable
Manon DE LIMA	Secrétaire

L'Animation du réseau des associations sanitaires et sociales de la région Centre

Se rencontrer pour mieux se connaître, échanger, s'informer, réagir, témoigner, croiser les points de vue, élaborer des projets communs inter associatifs, prendre du recul... Ces réunions permettront aussi à l'Uriopss et à son réseau de fonder ses prises de position dans les différentes instances départementales, régionales et nationales en restant au plus près de vos préoccupations.

Animation Départementale : les Groupes de liaison des associations sanitaires et sociales (GLASS)

GLASS du Cher suivi par **Emilie ROY**

GLASS d'Eure-et-Loir suivi par **Mathieu RICHARD**

GLASS de l'Indre suivi par **Emilie ROY**

GLASS d'Indre-et-Loire suivi par **Mathieu RICHARD**

GLASS du Loir-et-Cher suivi par **Viergeleine COMPERE**

GLASS du Loiret suivi par **Aude BRARD**

CDHL, Commission départemental du handicap dans le Loiret, suivie par **Aude BRARD**

Animation Régionale : les commissions régionales

« **Personnes Handicapées** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION, Trésorier de l'URIOPSS Centre,

« **Etablissements hébergeant des Personnes Agées** » animée par Emilie ROY et présidée par Alexis RIBEREAU

« **Services d'aide domicile** » animée par Emilie ROY et présidée par Jean Bernard PEARON, administrateur de l'URIOPSS

« **Services de soins infirmiers à domicile** » animée par Emilie ROY et présidée par Jean Bernard PEARON administrateur de l'URIOPSS

« **Mandataires judiciaires à la protection des majeurs** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION,

« **Protection de l'Enfance** » animée par Viergeleine COMPERE et co-présidée par Myriam BILLOT et Geneviève CE-TAIRE, administratrices

« **Lutte contre la pauvreté et l'exclusion** » animée par Sophie VACHER et présidée par Dominique LORENZI-BRY, membre du bureau de l'URIOPSS

Collectif ALERTE en région Centre, animé par Dominique LORENZI-BRY, membre du Bureau et Sophie VACHER

« **Coopération, Projets, Territoires** », présidée par Pedro NIETO, membre du Bureau de l'URIOPSS

Groupe Régional des Lieux d'accueil Enfants Parents (LAEP) animée par Elisabeth ADAMCZYK et Viergeleine COMPERE

Les Groupes techniques régionaux :

« **Responsables des ressources humaines** » animé par **Mathieu RICHARD**

« **Responsables administratif et financier** » animé par **Johan PRIOU**

« **Systèmes d'information** » animé par **Johan PRIOU**

« **Habitats inclusifs** » animé par **Emilie ROY et Aude BRARD**

Le Conseil Technique

Pour vous informer et répondre à vos questions, l'équipe assure une veille juridique, participe aux Commissions nationales du réseau Uniopss-Uriopss, est en relation avec les autorités régionales et départementales et avec... les adhérents de l'Uriopss !

Domaines sectoriels

Personnes Handicapées : Aude BRARD

Personnes Agées : Emilie ROY

Services d'aide et de soins à domicile : Emilie ROY

Enfance - Familles - Jeunesse : Viergeleine COMPERE

Santé : Aude BRARD

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion : Sophie VACHER

Domaines transversaux

Vie associative et droit associatif : Emilie ROY

Régulation, Autorisation des ESMS, droits des usagers de la loi du 2 janvier 2002 : Emilie ROY

Qualité, Evaluation, Certification : Emilie ROY

Conduite du changement : Aude BRARD

Financements, Budget, Tarification, Comptabilité, Fiscalité : Maud BEURRIER

Droit Social : Mathieu RICHARD

Gestion des Ressources Humaines : Mathieu RICHARD

Territorialisation des politiques publiques de l'échelon local à l'échelon européen : Johan PRIOU

Dispositif CAP'ASSO : Johan PRIOU

L'URIOPSS a conventionné avec la Fédération des entreprises d'insertion et l'URHAJ.

Le Soutien et l'accompagnement individualisés

Appui expert mobilisant des personnes ressources internes et externes donnant lieu à facturation. Intérêt pour les adhérents : des tarifs attractifs et la qualité des intervenants au service des valeurs associatives

Formation en inter et en intra

Gestion -Tarification ; Droit du travail et gestion des ressources humaines ; Accompagnement des pratiques...

Appui à la Conduite de projets et à l'accompagnement du changement :

Projet et statuts associatifs, projet d'établissement et de service, évaluation du projet associatif et évaluation interne ; CPOM, analyse financière et comptable ; coopérations et regroupements ; organisation, droit social et GRH.

Aude BRARD - Marion DEGOUVE

L'Information et la Communication

Si vous êtes incollable sur les informations nationales et régionales, c'est grâce à ce service !

Bulletin Mensuel, Site internet, lettre mail du réseau, veille et recherche documentaire... :
Emmanuelle MALLET
Justine MAIGNAN

L'Accueil et le Secrétariat

Votre première interlocutrice, celle qui vous oriente.

Manon DE LIMA

La Comptabilité

Fatima LESTRADE

Les Représentations

Assurée par les administrateurs, la direction, des adhérents mandatés ou les conseillers techniques de l'URIOPSS, il s'agit de représenter les organisations privées à but non lucratif sanitaires et sociales et d'être force de propositions dans toutes les instances les concernant, parmi lesquelles, de manière non exhaustive :

Les instances

CESER (Conseil économique, social et environnemental régional)

CRSA (Conférence Régionale Santé et de l'Autonomie)

CRHH (Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement)

Groupes de suivi des schémas départementaux Conseils de développement

CDCA (Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie)

CTS (Conseils territoriaux de santé)

ODPE (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance)

Les réseaux régionaux

CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire)

LMA (Le Mouvement Associatif Centre Val de Loire)

ORS (Observatoire Régional de la Santé)

FRAPS (Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé)

CREAI (Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations)

France Active Centre

Collectif Handicaps Centre-Val de Loire

ADERE Centre-Val de Loire

QUALIRIS

Réseau des soins palliatifs en région Centre-Val de Loire

ARDEQAF - ERTS

ITS 37 - Institut du Travail Social, Comité technique pédagogique du CAFDES

OTDIF 36 - Office Technique Départemental d'Insertion et de Formation de l'Indre

Comité départemental d'entente pour la semaine des retraités et personnes âgées du Loire

Le réseau Uniopss-Uriopss est, au niveau national, représenté au **CNOSS** (Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale), au Conseil de la **CNSA** (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), au conseil d'administration de l'**ANAP** (Agence Nationale d'Appui à la Performance), au Conseil de surveillance de la **CNAMTS** (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés), au **HCTS** (Haut Conseil du travail social), au **CNCPH** (Conseil national consultatif des personnes handicapées), au **CNLE** (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion), à la **Conférence nationale de Santé**, au **Mouvement Associatif**, au **HCVA** (Haut Conseil à la vie associative), à l'**HAS** (Haute Autorité de santé), à **ESS France**.

Pour toute information complémentaire :

Marcel HARTMANN, Président de l'URIOPSS Centre
Johan PRIOU, Directeur de l'URIOPSS Centre

L'Association le Castel recrute pour son Ehpad le Castel

1 Directeur H/F

En CDI à temps plein
Poste à pourvoir immédiatement
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à :
EHPAD Le Castel
5 Rue des Gardes
36160 STE SEVERE SUR INDRE
02.54.30.52.77

L'Association AEHM recrute pour son pôle Le Hameau de Gâtines

1 Adjoint de direction en charge de la gestion comptable et financière F/H

CDI à temps plein
Poste à pourvoir à compter du 15 juin 2023
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'attention de :
Monsieur le directeur
25 avenue de la Résistance
36600 VALENCAY
Mail : justine.galais@aehm.fr

L'Association AEHM recrute pour son pôle Le Hameau de Gâtines

1 Médecin MPR F/H

CDI à temps partiel (50% à 80%)
Poste à pourvoir à partir de juillet 2023
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'attention de :
Monsieur le directeur
25 avenue de la Résistance
36600 VALENCAY
Mail : justine.galais@aehm.fr

L'Association AEHM recrute pour son pôle Le Hameau de Gâtines

1 Chef de service IEM F/H

CDI à temps plein
Poste à pourvoir à compter du 15 juin 2023
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'attention de :
Monsieur le directeur
25 avenue de la Résistance
36600 VALENCAY
Mail : justine.galais@aehm.fr

URIOPSS Centre
29 bd Rocheplatte — BP 35 — 45016 Orléans cedex 1
Tél. : 02.38.62.34.39 — Fax : 02.38.81.29.72 — uriopss@uriopss-centre.fr — www.uriopss-centre.fr

L'Association AFPAL Les Cèdres recrute pour son pôle Le Hameau de Gâtines

1 Directeur du dispositif F/H

CDI à temps plein
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV avec photo + copie diplômes et certificats de travail) à l'attention de :
TECHNÈ-conseil
Boulevard de la Communication
CS 96149 - 53062 LAVAL cedex
Mail : techne@techne-conseil.fr

L'Association APAJH recrute pour sa Maison d'Enfants à Caractère Social

1 Manager de proximité H/F

En CDI à temps plein
Poste à pourvoir immédiatement
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à :
Mail : recrutement@apajh41.fr

L'Association APAJH recrute pour son site Naveil

1 Directeur adjoint H/F

En CDI à temps plein
Poste à pourvoir immédiatement
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à :
Mail : recrutement@apajh41.fr

L'Association APAJH recrute pour son siège social

1 Responsable des Ressources Humaines H/F

En CDI à temps plein
Poste à pourvoir à partir du 1er septembre 2023
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à :
Mail : recrutement@apajh41.fr

L'Association APHL recrute pour son EANM Saint Marceau

1 Surveillant de nuit H/F

En CDI à temps plein
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'attention de:
EANM Saint Marceau
Monsieur Matthieu FILIPIAK
Directeur
15 rue Fosse de Meule
45100 ORLEANS
Mail : secretariatmarceau@aphl.fr

La Fondation de l'Armée du Salut recrute pour son Foyer de Vie – Foyer d'Accueil Médicalisé

1 Moniteur Educateur H/F

En CDI à temps plein
Poste à pourvoir à compter du 1er juillet 2023
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'attention de:
Madame Delphine DORLENCOURT
Directrice Adjointe
Mail : cauvilliers@armeedusalut.fr

La Fondation de l'Armée du Salut recrute pour son Foyer de Vie – Foyer d'Accueil Médicalisé

1 Moniteur Educateur H/F

En CDI à temps plein
Poste à pourvoir à compter du 1er juillet 2023
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'attention de:
Madame Delphine DORLENCOURT
Directrice Adjointe
Mail : cauvilliers@armeedusalut.fr

La Fondation de l'Armée du Salut recrute pour son Foyer de Vie – Foyer d'Accueil Médicalisé

1 Moniteur Educateur H/F

En CDD à temps plein
Poste à pourvoir du 01 juin 2023 au 31 août 2023
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'attention de:
Madame Delphine DORLENCOURT
Directrice Adjointe
Mail : cauvilliers@armeedusalut.fr

L'Association Sésame Autisme Loiret recrute pour le DAME Cigale

1 Educateur Spécialisé H/F

En CDI à temps plein
Poste à pourvoir immédiatement
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'attention de:
Monsieur le Directeur
DAME Cigale
Rue du Docteur Léo Kanner
45240 LA FERTE SAINT AUBIN
Mail : ime@ime-cigale.org

L'Association ADPEP 45 recrute pour son IME La Source

1 Educateur Spécialisé H/F

En CDD à temps plein
Poste à pourvoir immédiatement jusqu'au 21 juillet 2023
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'attention de:
Madame Céline CAMUS
Directrice de l'IME La Source
Via le site internet :
<https://www.peploiret.fr/offres-demploi/educateur-trice-specialisee-h-f-ime-la-source/>

L'Association ADPEP 45 recrute au sein de l'équipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation

1 Psychologue clinicien H/F

En CDD à temps plein (2 mois puis 4 mois)
Poste à pourvoir immédiatement jusqu'au 13 juillet 2023 puis du 23 août 2023 au 31 décembre 2023
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'attention de:
SESSAD DTP
Mesdames les Directrices-Adjointes
Parc d'Activités du Moulin
767 Boulevard Duhamel du Monceau
45160 OLIVET
Mail : rh@pep45.asso.fr

L'Association ARDEQAF recrute pour son siège social

1 Directeur Général H/F

En CDI à temps plein
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'attention de:
SESSAD DTP
Mesdames les Directrices-Adjointes
Parc d'Activités du Moulin
767 Boulevard Duhamel du Monceau
45160 OLIVET
Mail : rh@pep45.asso.fr

L'Association APHL recrute pour son EANM Saint Marceau

1 Surveillant de nuit H/F

En CDI à temps plein
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'attention de:
EANM Saint Marceau
Monsieur Matthieu FILIPIAK
Directeur
15 rue Fosse de Meule
45100 ORLEANS
Mail : secretariatmarceau@aphl.fr



Consulter la rubrique
« espace emploi » du site
Internet pour avoir tout le
détail des offres

L'URIOPSS Centre remercie ses partenaires



Harmonie Mutuelle ESS, les experts de l'économie sociale et solidaire d'Harmonie Mutuelle, mutuelle fondatrice du Groupe VYV. Forte de l'expérience de plus de 60ans des équipes Chorum dédiées au développement et à l'accompagnement en Prévoyance Collective des structures de l'ESS, Harmonie Mutuelle ESS a l'ambition d'être l'acteur de référence du secteur de l'ESS.

Harmonie Mutuelle ESS protège aujourd'hui plus de 700 000 personnes, soit 1 salarié sur 3 du secteur de l'économie sociale et solidaire et dénombre en outre 24 000 structures adhérentes.

De la petite enfance à la fin de vie, Harmonie Mutuelle ESS propose une offre complète de garanties et de services (prévoyance, santé, épargne, retraite...) construite en collaboration entre partenaires sociaux et clients.

Site Harmonie Mutuelle ESS : [Harmonie Mutuelle ESS, l'expert protection sociale de l'ESS \(harmonie-mutuelle.fr\)](http://www.harmonie-mutuelle.fr)

LinkedIn Harmonie Mutuelle ESS : <https://www.linkedin.com/company/harmonie-mutuelle-ess/>



LE POUVOIR DU NOUS



ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN.

CHANGER LE MONDE ÇA COMMENCE PAR NOUS. EN AGISSANT CHACUN POUR TOUS.

GRUPE BNC

www.credit-cooperatif.coop

jusqu'à - 80 % sur + de 900 enseignes

Vous souhaitez offrir un pouvoir d'achat supplémentaire à vos salariés et développer l'attractivité de votre structure ?

Hello ADERE, le nouveau service de la Centrale de Référence Associative U.N.ADERE, permet d'offrir à vos salariés les mêmes avantages que les grands CSE et de gérer facilement vos dotations cadeaux et évènements URSSAF !

Contactez votre Déléguée Régionale
Maud PUJOS ☎ 06 12 43 03 16 ✉ mpujos@adere.fr
unadere.fr



Toute une banque pour vous

Pour nous contacter :

- ☑ CRCA Centre Loire : Christophe Dezalis christophe.dezalis@ca-centreloire.fr 02 38 60 20 19
- ☑ CRCA Val de France : Martial Quilichini martial.quilichini@ca-valdefrance.fr 02 54 58 36 14
- ☑ CRCA Touraine Poitou : Guy Batisse guy.batisse@ca-tourainepoitou.fr 02 47 39 82 04
- ☑ CRCA Centre Ouest : Mathieu Guyot mathieu.guyot@ca-centreouest.fr 05 55 05 73 24

ADDITONNEZ LES FORCES MULTIPLIEZ LES CHANCES

Trouvez votre agence de proximité sur www.bpvf.banquepopulaire.fr

#LaBonneRencontre

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE
ADDITIONNER LES FORCES MULTIPLIER LES CHANCES

Disponible sur notre site Internet

Informations départementales

- Fiche n°113103** : Renouvellement de la suspension de l'autorisation d'activité des LVA de l'association l'Etrier au CHATELET dans le Cher
Fiche n°113100 : Programmation des évaluations de la qualité pour les ESSMS sous la compétence de la DDETSPP 18
Fiche n°113073 : Compte-rendu du CDCA d'Indre-et-Loire du 26 janvier 2023
Fiche n°113060 : Retour sur le CDCA d'Eure-et-Loir du 11 avril 2023
Fiche n°113052 : Conseil de la vie sociale du Loir-et-Cher : dernière séance du "Club de la parole"
Fiche n°113051 : Compte-rendu Comité de pilotage de l'ODPE 37 du 14 avril 2023
Fiche n°113050 : Dotation complémentaire « qualité » attribuée aux SAAD du département de l'Indre
Fiche n°113045 : Compte-rendu du CDCA du Cher du 7 février 2023

Informations régionales

- Fiche n°113048** : Fonds de lutte contre les addictions 2023 : l'ARS CVL lance ses appels à projets
Fiche n°113046 : Contributions de l'Uriopss Centre au PRS 3
Fiche n°113021 : Résultat du vote par correspondance pour le renouvellement du collège Association du Conseil d'administration de l'URIOPSS Centre -
Fiche n°113020 : Désinstitutionnalisation en protection de l'enfance - Penser la protection " Hors les murs" - Diaporama de l'intervention de Julie Chapeau lors du colloque de l'URIOPSS Centre : "Société inclusive : jusqu'où peut-on aller trop loin ?"
Fiche n°113019 : Invitation au lancement de la Plateforme d'Animation des Acteurs et actrices jeunesse en région CVL
Fiche n°113018 : Arrêté du 6 avril 2023 de composition du CESER CVL
Fiche n°113016 : Tableau de bord Logement - CRHH - 31/03/2023
Fiche n°113010 : Compte-rendu de la plénière du Conseil d'Orientation régional des politiques Jeunesse de la région CVL
Fiche n°112633 : Supports de la commission régionale Personnes en situation de Handicap du 6 décembre 2022

Informations nationales

- Fiche n°113101** : Réforme de financement des SSIAD : Publication au Journal officiel des 29 et 30 avril 2023 de deux décrets et trois arrêtés
Fiche n°113094 : Dernières actualités jurisprudentielles en droit social
Fiche n°113081 : Communiqué de presse de l'UNIOPSS suite à la Conférence Nationale du Handicap du 26 avril 2023
Fiche n°113080 : Questionnaire HCFEA : "Collectivités locales et associations face au choc de l'inflation sur les familles"
Fiche n°113079 : Arrêté du 18 avril 2023 fixant pour l'année 2023 l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la CNSA – JO du 23.04.2023
Fiche n°113056 : Communiqué de presse de l'UNIOPSS suite à la publication du rapport de l'IGAS sur la qualité de l'accueil et à la prévention de la maltraitance dans les crèches et de la publication du rapport de la Défenseure des droits + contribution du réseau Uriopss-Uniopss au service public de la petite enfance
Fiche n°113049 : Actualisation du tableau de bord de la performance ANAP
Fiche n°113047 : Création des services autonomie à domicile : retour sur le groupe de travail national du 19 avril 2023
Fiche n°113044 : Soutien aux séjours pour personnes âgées dépendantes et/ou leurs aidants : appel à projet 2023 de l'ANCV
Fiche n°113043 : Instruction budgétaire et analyse AHI 2023
Fiche n°113041 : Communiqué de presse de l'UNIOPSS sur le rapport France Travail
Fiche n°113026 : Dernières actualités jurisprudentielles en droit social
Fiche n°113009 : 6 axes et 19 préconisations : Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) adopte le 12 avril 2023 son avis intitulé « La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement »
Fiche n°113007 : Décret n° 2023-260 du 7 avril 2023 relatif au droit de dérogation du directeur général de l'agence régionale de santé : Expérimenter pour mieux adapter les politiques de santé aux territoires

*Fiche technique issue de la base d'information nationale du réseau UNIOPSS-URIOPSS.
Disponible depuis le site de l'URIOPSS Centre :
<http://www.uriopss-centre.fr> - rubrique Expertises, Analyses, Publication*

*Attention : N'oubliez pas de vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe.
En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter notre documentaliste/webmaster au
02.38.62.34.39.*



URIOPSS Centre
29 bd Rocheplatte BP 35
45016 Orléans cedex 1
Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72
uriopss@uriopss-centre.fr
www.uriopss-centre.fr